

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

V5 - Date de diffusion 10/06/2022



Programme d'actions du PCAET de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

MAITRISE D'OUVRAGE :



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

78 Route nationale,
91803 Brunoy

Béatrice DANEL

Directrice de l'Environnement et du
Développement Durable
Direction Générale du Développement
Territorial
T 01 69 73 73 12
@ bdanel@Vyvs.fr

ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE :



ALTEREA AGENCE PARIS

23, Avenue d'Italie
75 013 Paris

Kaouthar ZITOUNI

Cheffe de projets
T 01 46 28 31 89
@ kzitouni@alterea.fr

SUIVI DU DOCUMENT :

Indice	Date	Modifications	Rédaction	Vérification	Validation
0	13/08/2021	<i>Première version du programme d'actions</i>	Lucille Le Gall	Pierre-Louis GARCIA	Béatrice DANEL
1	01/10/2021	<i>Modifications pour donner suite au COTECH</i>	Lucille Le Gall	Pierre-Louis GARCIA	Béatrice DANEL
2	21/10/2021	<i>Modifications pour donner suite aux échanges avec les services et au COPIL</i>	Lucille Le Gall	Pierre-Louis GARCIA	Béatrice DANEL
3	07/12/2021	<i>Intégration des échanges réalisés avec les partenaires</i>	Lucille Le Gall et Pierre-Louis GARCIA	Pierre-Louis GARCIA	Béatrice DANEL
4	10/06/2022	<i>Intégration de suppléments</i>	Lucille Le Gall et Pierre-Louis GARCIA	Pierre-Louis GARCIA	Béatrice DANEL

contact@ALTEREA.fr – www.ALTEREA.fr

Agence Ouest (siège)

26 bd Vincent Gâche CS 17502
44275 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 81
f 02 51 84 16 33

Agence Ile-de-France

23 Avenue d'Italie
75013 Paris
T 01 46 28 31 89
f 02 51 84 16 33

Agence Nord

21 rue Pierre Mauroy
59000 Lille
T 03 59 54 21 08
f 02 51 84 16 33

Agence Sud-Ouest

Parvis Louise Armand CS 21912
33082 Bordeaux
T 05 56 64 42 51
f 02 51 84 16 33

Agence Sud – Est

19 Rue de la Villette
69003 Lyon
T 04 87 24 90 75
f 02 51 84 16 33

Agence Est

20, Place des Halles
67000 Strasbourg
T 02 51 84 16 33
f 02 51 84 16 33

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	6
1.1	LE ROLE DE COORDINATEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	6
1.2	LES OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	6
1.3	LE PRINCIPE « EVITER / REDUIRE / COMPENSER » POUR PRIORISER LE VOLET ATTENUATION	7
1.4	UN VOLET ADAPTATION EN ANTICIPATION	7
1.5	LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME D' ACTIONS	7
AXE 1	- ADAPTER SON TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	8
ACTION 1.1		9
	PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE	9
ACTION 1.2		11
	PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU	11
ACTION 1.3		13
	REQUALIFIER LES FRICHES ET REAFFECTER LES LOCAUX VACANTS	13
ACTION 1.4		15
	AMENAGER DES ESPACES PEDAGOGIQUES POUR VALORISER ET RECONQUERRER LES ESPACES NATURELS	15
ACTION 1.5		17
	DESIMPERMEABILISER ET VEGETALISER LES ESPACES ET BATIMENTS	17
ACTION 1.6		19
	FAVORISER ET DEVELOPPER L'ECOCONSTRUCTION DES BATIMENTS NEUFS	19
ACTION 1.7		21
	DEVELOPPER UNE FILIERE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL	21
ACTION 1.8		23
	SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC SUR L'ALIMENTATION RESPONSABLE	23
ACTION 1.9		25
	MODIFIER LES PRATIQUES DANS LES RESTAURATIONS COLLECTIVES	25
ACTION 1.10		27
	METTRE EN ŒUVRE UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)	27
ACTION 1.11		29
	RENFORCER L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION SUR LA BIODIVERSITE	29
ACTION 1.12		31
	PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES VILLES	31
ACTION 1.13		33
	RENFORCER LE VOLET PROTECTION ENVIRONNEMENTALE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	33
ACTION 1.14		35
	SENSIBILISER, INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LA REGLEMENTATION LIEE A LA PROTECTION ENVIRONNEMENTALE LE GRAND PUBLIC ET LES ENTREPRISES	35
AXE 2	- AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE PLUS DURABLE	37
ACTION 2.1		38
	AMELIORER ET RATIONALISER L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN DU TERRITOIRE	38
ACTION 2.2		40
	FAVORISER LES ENERGIES ALTERNATIVES POUR LES MOTORISATIONS DES TRANSPORTS EN COMMUN ET DES VEHICULES DES ENTREPRISES PARTENAIRES DES COLLECTIVITES	40
ACTION 2.3		42
	ETUDIER L'OPPORTUNITE DU DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT A LA DEMANDE	42
ACTION 2.4		44
	DEVELOPPER UN RESEAU CYCLABLE AMBITIEUX SUR LE TERRITOIRE	44

ACTION 2.5	46
AMELIORER LES EQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET SERVICES POUR LES MOBILITES DOUCES	46
ACTION 2.6	48
DEVELOPPER LA PRATIQUE DES MOBILITES DOUCES EN SENSIBILISANT / INFORMANT / COMMUNIQUEANT	48
ACTION 2.7	50
DEVELOPPER L'OFFRE DE VEHICULES EN AUTOPARTAGE	50
ACTION 2.8	52
FAVORISER LA PRATIQUE DU COVOITURAGE	52
ACTION 2.9	54
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES VEHICULES DECARBONES	54
ACTION 2.10	57
FAVORISER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE	57
ACTION 2.11	59
FAVORISER LE TELETRAVAIL	59
ACTION 2.12	61
ADAPTER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR AMELIORER LA MOBILITE	61
ACTION 2.13	63
RENFORCER L'EXEMPLARITE DES ADMINISTRATIONS ET DES ENTREPRISES EN TERMES DE MOBILITE	63
ACTION 2.14	65
AMELIORER LA LOGISTIQUE DU DERNIER KILOMETRE POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES	65
ACTION 2.15	67
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT DE MARCHANDISES FLUVIAL, SUR LA SEINE	67

AXE 3 - ENCOURAGER LA SOBRIETE ET AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE DES BATIMENTS 69

ACTION 3.1	70
ENGAGER LA RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS	70
ACTION 3.2	72
IDENTIFIER LE BESOIN EN RENOVATION SUR LE TERRITOIRE	72
ACTION 3.3	74
RENFORCER LE CONSEIL ET LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS SUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE	74
ACTION 3.4	76
EXPERIMENTER PAR LA MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE IMPORTANTE D'ISOLATION	76
ACTION 3.5	78
DEVELOPPER LES FORMATIONS ET L'EMPLOI LOCAL AUTOUR DE LA RENOVATION ET DE L'ECOCONSTRUCTION	78
ACTION 3.6	80
SENSIBILISER ET INFORMER POUR FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS	80
ACTION 3.7	82
OPTIMISER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	82

AXE 4 - MOBILISER LE TERRITOIRE POUR ACCELERER LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE 84

ACTION 4.1	85
DEVELOPPER UNE ANIMATION A DESTINATION DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE DANS UNE DEMARCHE D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT)	85
ACTION 4.2	87
REDUIRE LA QUANTITE DE DECHETS PRODUITS SUR LE TERRITOIRE ET ENCOURAGER LA VALORISATION ET LE REEMPLOI DES DECHETS PRODUITS	87
ACTION 4.3	89
DEVELOPPER DES TIERS-LIEUX DEDIES A L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	89
ACTION 4.4	91
AMPLIFIER LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA VALORISATION DES BIODECHETS	91

ACTION 4.5	93
AGIR SUR LA PUBLICITE POUR INFORMER ET SENSIBILISER SUR LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET L'ECONOMIE CIRCULAIRE	93
ACTION 4.6	95
DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE	95
ACTION 4.7	97
DEVELOPPER DES RESEAUX DE CHAUFFAGE URBAIN ALIMENTES PAR LA GEOTHERMIE	97
AXE TRANSVERSAL - GARANTIR LA TRANSVERSALITE DU PCAET	99
<hr/>	
ACTION T.1	100
AMELIORER LA PREVENTION AUTOUR DE LA QUALITE DE L'AIR	100
ACTION T.2	102
SENSIBILISER ET INFORMER AUTOUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	102
ACTION T.3	104
ORGANISER L'ANIMATION ET LE SUIVI DU PCAET	104
ACTION T.4	106
ARTICULER LE PCAET AVEC LE CRTE	106

1 PREAMBULE

Face aux enjeux majeurs liés au changement climatique, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine confirme et amplifie ses engagements pris dès 2018 dans le cadre de son Projet de territoire, en proposant aujourd'hui d'élaborer son projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Le programme d'actions du PCAET de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine a été construit afin de disposer d'un cadre fort qui permettrait de coordonner la démarche de transition énergétique et climatique du territoire. Ainsi, en capitalisant sur l'ensemble des actions déjà portées par nos communes et par l'intercommunalité, ce premier PCAET vise à engager une montée en compétence globale du territoire.

Basé sur une écologie de progrès, le PCAET du Val d'Yerres Val de Seine mise sur la décarbonation, la sobriété et la capacité d'aménager le territoire avec l'objectif de concilier qualité de vie et transition écologique.

1.1 Le rôle de coordinateur de la transition énergétique

« **Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et la métropole de Lyon, lorsqu'ils ont adopté le plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L.229-26 du code de l'environnement, sont les coordinateurs de la transition énergétique.** Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial et avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. » Article L2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'élaboration du PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle qui concerne tous les secteurs d'activité. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux, dans une dynamique partenariale. Ainsi, au travers l'élaboration de son PCAET, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine souhaite porter une ambition partagée avec les communes (Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine, Yerres), les acteurs socio-économiques et les administrés, et contribuer à une évolution profonde et durable des pratiques de chacun.

L'agglomération constitue un maillon fondamental pour concrétiser les objectifs définis par la loi de transition énergétique pour la croissance verte et la stratégie nationale bas carbone. À cette fin, plusieurs actions du PCAET sont pilotées par d'autres acteurs, et plusieurs partenaires sont identifiés pour chaque action.

1.2 Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial

Conformément à la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), et la loi Energie Climat de 2019, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine s'est engagée dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial à travers une déclaration d'intention définissant les modalités de concertation, et par délibération n° 2019-038 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2019.

La **loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)** fixe dans son article 188 deux objectifs stratégiques majeurs au PCAET : l'**atténuation** et l'**adaptation au changement climatique**. Le premier porte sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Le second porte sur la capacité du territoire à anticiper et répondre aux changements climatiques qui peuvent affecter sa population, ses activités et ses biens. Par ailleurs, le PCAET doit permettre de contribuer aux objectifs nationaux et par là même aux objectifs énergétiques et climatiques internationaux.

Ainsi, les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial portent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de manière coordonnée des réseaux d'énergie, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de récupération, le développement du stockage d'énergie et l'optimisation de la distribution d'énergie, l'émergence de territoires à énergie positive, la favorisation de la biodiversité pour adapter le territoire, la limitation des émissions de gaz à effet de serre et enfin l'anticipation des impacts du changement climatique via l'adaptation.

L'ensemble de ces objectifs sont incorporés dans les axes de la stratégie territoriale, développée par les élus locaux en concertation avec les acteurs du territoire. Ces objectifs sont ensuite déclinés opérationnellement au travers du programme d'actions défini sur 6 ans.

1.3 Le Principe « Eviter / Réduire / Compenser » pour prioriser le volet Atténuation

Le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial décline le principe « Eviter / Réduire / Compenser » en priorisant la sobriété dans la définition des besoins (Eviter), puis l'efficacité et la performance énergétique (Réduire), avant d'interroger le développement des Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR&R) pour couvrir les besoins énergétiques qui ne peuvent être diminués par les deux premières étapes (Compenser).

1.4 Un volet Adaptation en anticipation

Le volet « Adaptation au changement climatique » du PCAET est volontairement très présent, au travers d'un axe « Adapter » distinct. Le territoire n'appartient pas aux espaces métropolitains les plus impactés par le changement climatique observable aujourd'hui. C'est pourquoi il est essentiel de se projeter en anticipation afin de consolider la résilience du territoire.

Étant entendu que l'atténuation et l'adaptation ne sont pas sans liens, plusieurs actions visant l'atténuation contribuent également à la diffusion des principes d'adaptation, et inversement. À titre d'exemple, les actions encadrant ou soutenant la rénovation énergétique des bâtiments, ciblant donc prioritairement l'axe atténuation, incluent également une réflexion sur la gestion du risque ou l'adaptation du confort du bâtiment aux projections climatiques.

1.5 La construction du programme d'actions

Elaboré sur la base de la stratégie du territoire et intégrant des propositions issues des six ateliers de concertation thématiques (transport, logement, économie circulaire, énergies renouvelables, tertiaire, adaptation au changement climatique), le programme d'actions constitue la traduction opérationnelle du PCAET. Il comporte 48 actions, développées autour de 5 axes, dont un axe transversal :

Axe 1 : Adapter son territoire au changement climatique

Axe 2 : Agir en faveur d'une mobilité plus durable

Axe 3 : Encourager la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

Axe 4 : Mobiliser le territoire pour accélérer la transition vers une économie circulaire et durable

Axe transversal : Garantir la transversalité du territoire

1.6 Le suivi des actions du PCAET

Chaque fiche-action du programme d'actions présentées ci-après comprend un ou plusieurs indicateurs de suivi. Ce dispositif de suivi a pour objectif de surveiller et mesurer l'évolution des effets de la mise en œuvre des actions du PCAET. L'ensemble des indicateurs de suivi associés à chaque fiche-action, ainsi que l'état initial et la source de ces derniers (lorsqu'ils sont connus), sont présentés au sein de la partie 5 « Indicateurs de suivi » du rapport d'Evaluation Environnementale Stratégique. A titre d'exemple, la fiche-action 4.2 « Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire et encourager la valorisation et le réemploi des déchets produits » propose, parmi les indicateurs de suivi associés, le suivi du « poids des déchets ménagers et assimilés par habitant ». D'après le tableau présenté au sein du rapport d'Evaluation Environnementale Stratégique, près de 92 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées sur le territoire en 2018, soit près de 520 kg par an et par habitant (d'après le SIVOM et le SIREDOM).

AXE 1 - ADAPTER SON TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont deux facettes intégrées au sein du PCAET. Si l'atténuation s'attache à réduire les causes du changement climatique, l'adaptation vise quant à elle à en limiter ses effets au travers d'une stratégie et d'actions dédiées permettant de réduire la vulnérabilité du territoire et d'accroître la robustesse des systèmes socioéconomiques et naturels face aux perturbations d'origine climatique.

Les actions d'adaptation visent deux objectifs principaux : la réduction directe de la vulnérabilité par la diminution de l'exposition et de la sensibilité aux aléas climatiques, ainsi que le renforcement des capacités d'adaptation du territoire (biens et personnes), par exemple via la mise en place d'un dispositif de rafraîchissement urbain à faible impact environnemental. L'adaptation concerne par ailleurs à la fois les risques connus, mais aussi les risques projetés et les évolutions climatiques prévisibles. *In fine*, le PCAET repose sur une démarche transversale déclinant les leviers de la sobriété et de l'efficacité énergétique, ainsi qu'un développement volontaire et conséquent du potentiel des énergies renouvelables et de récupérations locales (ENR&R).

La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS) déploie une politique mixte ambitieuse via le PCAET, intégrant à la fois l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du territoire. Si certaines orientations et actions concourent à la fois aux objectifs d'atténuation et d'adaptation, cette partie est spécifiquement dédiée à la thématique de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique. Néanmoins, les actions ci-dessous contribuent également, de manière indirecte, aux objectifs d'atténuation. A l'inverse, les actions présentées dans les autres axes répondent aussi au volet « adaptation ». Les épisodes météorologiques extrêmes comme les vagues de chaleur ou les fortes pluies concernent toute la France, aussi l'EPCI souhaite faire de son PCAET un atout dans la résilience du territoire aux futurs changements climatiques. Cela passe notamment par la préservation des ressources du territoire (l'eau, les espaces naturels, la biodiversité, etc.), l'information et la prévention en lien avec les risques naturels et les épisodes de « crise », la sensibilisation, l'aménagement des bâtiments ainsi que l'alimentation locale, durable et solidaire.

Action 1.1 - Prendre en compte les risques naturels existants sur le territoire

Action 1.2 - Préserver la ressource en eau

Action 1.3 - Requalifier les friches et réaffecter les locaux vacants

Action 1.4 - Aménager des espaces pédagogiques pour valoriser et reconquérir les espaces naturels

Action 1.5 - Désimperméabiliser et végétaliser les espaces et bâtiments

Action 1.6 - Favoriser et développer l'écoconstruction des bâtiments neufs

Action 1.7 - Développer une filière agricole sur le territoire intercommunal

Action 1.8 - Sensibiliser le grand public sur l'alimentation responsable

Action 1.9 - Modifier les pratiques dans les restaurations collectives

Action 1.10 - Mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Action 1.11 - Renforcer l'information et la communication sur la biodiversité

Action 1.12 - Promouvoir une gestion durable des villes

Action 1.13 - Renforcer le volet protection environnementale des documents de planification

Action 1.14 - Sensibiliser, informer et communiquer sur la réglementation liée à la protection environnementale le grand public et les entreprises

ACTION 1.1

Prendre en compte les risques naturels existants sur le territoire

Contexte et références

Le territoire du Val d'Yerres Val de Seine est soumis à plusieurs risques naturels. Parmi eux, le risque d'inondation est prédominant, notamment en lien avec la présence de la Seine et de l'Yerres. En effet, toutes les communes sont concernées par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et près de 13% de la population et 20% des logements du territoire intercommunal sont situés en zone inondable.

En outre, le territoire est, compte tenu de la nature des sols qui le compose, très susceptible d'être soumis à des risques provoqués par des phénomènes de mouvement de terrain par retrait et gonflement des argiles résultant de la sécheresse ou d'une forte augmentation de teneur en eau au cours du retour à une pluviométrie normale.

La Communauté d'Agglomération est également exposée au risque de feux de forêt, de par la présence de grands espaces forestiers.

De manière générale, les évolutions climatiques vont augmenter la vulnérabilité du territoire, par l'aggravation probable des risques naturels.

Référence SRCAE	Objectif ACC 1	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.2, 1.5, 1.12, 1.13
-----------------	----------------	--------------------------------	---	-------------------------------------	------------------------------

Descriptif

- Réalisation d'une étude de vulnérabilité sur le territoire (évolutions climatiques et aléas induits, impacts économiques, sociaux et environnementaux associés) dans le cadre du PAPI de l'Yerres et du PAPI Seine et Marne Franciliennes ainsi que d'un schéma directeur sur l'eau dont un volet entier sera consacré à améliorer la connaissance sur les eaux souterraines, les mouvements de gonflement/retrait d'argile, etc.
- Limitation des possibilités de construction (en extension de l'urbanisation ou par divisions parcellaires) sur les secteurs argileux à intégrer aux documents d'urbanisme locaux
- Renforcement de la prise en compte des préconisations des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) dans l'ensemble des projets
- Développement de la culture du risque en informant et communiquant en amont auprès des usagers du territoire : habitants, entreprises, etc. sur la vulnérabilité du territoire (par le biais des Plans Communaux de Sauvegarde, d'outils de communication, etc.), notamment le risque inondation
- Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2023/2024 : Finalisation du Schéma Directeur sur l'eau dont un volet est consacré à la connaissance des eaux souterraines

Objectif 2024 : Réalisation des premiers PCS

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition	Finalisation de l'étude de vulnérabilité, sensibilisation des usagers du territoire aux risques et aux effets du changement climatique
2030		Intégration systématique des risques dans les projets d'aménagement (modification des documents d'urbanisme en

	aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	conséquence) et poursuite des actions de sensibilisation aux risques et aux effets du changement climatique auprès des usagers du territoire
2050		Poursuite des actions de sensibilisation aux risques et aux effets du changement climatique auprès des usagers du territoire

Objectifs qualitatifs

Anticiper l'évolution des milieux naturels

Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Direction de la transition écologique de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	Cluster Eau-Milieux-Sols, SyAGE, Agence de l'eau, promoteurs, aménageurs, Services de l'Etat, EPTB (Seine Grand Lac), Conseil Départemental 91
Moyens humains	Estimation : 0,5 ETP
Moyens techniques	Documents d'urbanisme, Plan de Prévention des Risques Inondations, Plans Communaux de Sauvegarde
Budget	Estimation : 60 k€ pour les études de vulnérabilité et faisabilité (hors moyens humains) 235 k€ pour le Schéma Directeur sur l'Eau
Financement mobilisable	Aide « Déployer des études pour protéger les milieux aquatiques face à la sécheresse » portée par l'Agence de l'eau Seine Normandie, subvention dans le cadre des PAPI

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				x		

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de formation/de sensibilisation réalisées	Nombre de documents d'urbanisme limitant la construction sur les secteurs à risque	Nombre de Plans Communaux de Sauvegarde sur le territoire	Suivi des données météorologiques et des aléas
--	--	---	--

ACTION 1.2

Préserver la ressource en eau

Contexte et références

Le Plan Climat Air Energie Territorial est la ligne directrice du territoire en matière d'adaptation au changement climatique, où le sujet de la ressource en eau est un enjeu important au vu des évolutions climatiques attendues. Si d'autres politiques et documents agissent également sur cette thématique, cette action a pour objectif d'encourager la prise en compte du changement climatique dans les réflexions sur la ressource en eau, en particulier dans les usages qui en sont fait et sur le besoin de préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau.

Référence SRCAE	Objectif ACC 1	Référence projet de territoire	1-2-B	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.1, 1.5, 1.12
-----------------	----------------	--------------------------------	-------	-------------------------------------	------------------------

Descriptif

- Sensibilisation des usagers et habitants du territoire à la préservation de la ressource en eau
- Mise en place d'une campagne de communication sur la récupération des eaux de pluie et sur les bonnes pratiques concernant l'usage de l'eau
- Constitution d'un Syndicat mixte fermé pour l'approvisionnement en eau potable, pour assurer une maîtrise publique de l'ensemble des outils de production et assurer la préservation de la ressource en eau dont les membres fondateurs sont la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre (délibérations du Conseil Communautaire en mars 2022 sur les statuts du futur syndicat mixte fermé d'approvisionnement en eau potable et en juin 2022 sur une convention de préfiguration).
- Généralisation des systèmes de récupération des eaux de pluie lors de chaque construction de bâtiments publics et incitation auprès des particuliers via campagnes de communication.
- Lancement d'un schéma directeur sur l'eau dont un des volets sera consacré à la préservation de la ressource en eau
- Réalisation d'un état des lieux des pratiques au sein des collectivités et mise en place de mesures lorsqu'un besoin est identifié (arrosage urbain, récupération des eaux pluviales, etc.)
- Intégration de mesures d'amélioration du rendement des réseaux de distribution d'eau (par exemple en intégrant un taux de rendement minimal ou en insérant un programme de renouvellement du réseau) dans le cadre de la nouvelle délégation de service public qui sera effective en début 2024

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2022 : Création d'un Syndicat mixte fermé d'approvisionnement en eau potable

Objectif 2023/2024 : Finalisation du Schéma Directeur sur l'eau dont un volet est consacré à la préservation de la ressource en eau dont une expertise sur les réseaux d'eau fuyards

Objectifs 2024 : Construction de la base de données permettant de recenser et cartographier les dispositifs d'infiltration et de récupération à la parcelle, introduction dans les permis de construire et dans les projets publics de circuits d'eau séparés pour alimenter les toilettes avec de l'eau de récupération et non de l'eau potable

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de	Structuration d'une politique et d'un plan de communication sur la ressource en eau, amélioration des pratiques au sein des collectivités et amélioration du rendement des réseaux de distribution

2030	l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	Poursuite des actions de sensibilisation à la ressource en eau auprès des usagers du territoire et intégration systématique de systèmes de récupération des eaux de pluie lors des projets
2050		

Objectifs qualitatifs

Assurer une eau de qualité sur l'ensemble du territoire

Pilotage

Cible principale	Habitants et usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Direction de la transition écologique de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, communes
Partenaires	Délégataire, SyAGE, gestionnaire des réseaux d'eau, Cluster Eau-Milieus-Sols
Moyens humains	Estimation : 0,2 ETP sur le volet sensibilisation et communication
Moyens techniques	
Budget	Estimation : 5k à 15k€ par an pour le volet sensibilisation et communication Selon travaux de rénovation des réseaux pour la partie « rendement des réseaux » 75 k€ max en 2022 pour finaliser les études de préfiguration du Syndicat mixte fermé pour l'approvisionnement en eau 235 k€ pour le Schéma Directeur sur l'Eau
Financement mobilisable	Agence de l'eau

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				x		

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées	Consommation d'eau en m ³	Taux de rendement des réseaux d'eau	Nombre de dispositifs d'infiltration et de récupération à la parcelle
--	--------------------------------------	-------------------------------------	---

ACTION 1.3

Requalifier les friches et réaffecter les locaux vacants

Contexte et références

La limitation de l'étalement urbain et la démarche zéro artificialisation nette d'ici 2050 supposent de prioriser l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine existante. La densification du tissu urbain nécessite d'accompagner cette transition au profit de villes plus compactes. En effet, cette évolution de l'aménagement urbain doit se mettre en place tout en conservant et en créant de nouveaux éléments constitutifs de la nature en ville, support d'une trame verte et bleue à préserver.

La requalification des friches urbaines et la réaffectation des locaux vacants, notamment d'activités, permettra également de relocalisation de l'emploi et de l'activité.

A ce titre, le CRTE prévoit la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur la zone d'activités économiques « Grand Valdoly – Montalbot », entrée principale depuis Paris. Cette ZAE concentre actuellement plusieurs locaux et parcelles déqualifiés, voire désaffectés. Ainsi, la Communauté d'Agglomération prévoit de mener une réflexion sur la cohérence globale du site avec comme objectif une meilleure maîtrise foncière en vue d'interventions aux bénéfices d'activités économiques porteuses et cohérentes pour le territoire.

Référence SRCAE	Objectif ACC 1	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.6, 3.5
-----------------	----------------	--------------------------------	---	-------------------------------------	------------------

Descriptif

- Optimiser les espaces existants afin de limiter l'artificialisation des sols et préserver la biodiversité par la requalification des friches urbaines et la réaffectation des locaux vacants
- Identification des sites en friche lors des études de requalification des zones d'activités économiques dégradées (notamment sur Montgeron et Vigneux-sur-Seine) en vue d'une requalification. Aide, via la Direction du développement économique de la CAVYVS à la contractualisation et au montage de partenariat pour l'acquisition et le pilotage de projets.
- Mise en place d'un dispositif d'assistance (technique et financière) pour la requalification des friches
- Initiation d'un chantier exemplaire (réaffectation de bâtiments vacants ou requalification de parcelles, écoconstruction ou éco rénovation, emploi local, etc.)

Vigilances environnementales

Vigilance sur la reconversion des friches, qui présentent parfois des zones riches en biodiversité

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2023 : Déploiement de la mission de requalification des zones d'activités économiques en lien avec l'Établissement Public Foncier d'Île de France (convention partenariale en cours) et réalisation d'études pré-opérationnelles pour requalifier les ZAE Montgeron et Vigneux (Ablon et Montalbot)

La mise en œuvre de ces études est conditionnée aux conclusions de l'étude dédiée à la construction de la stratégie de développement économique de la CAVYVS, dont les conclusions sont attendues en octobre 2022.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure	Renforcement des objectifs de réduction de la consommation foncière des documents d'urbanisme
2030		

2050	connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales		Atteinte de l'objectif de « 0 artificialisation nette »			
Objectifs qualitatifs						
Maîtriser l'étalement urbain						
Pilotage						
Cible principale	Habitants et activités du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Direction des Etudes prospectives et Développement Economique de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	Cluster Eau-Milieux-Sols, Fédération du bâtiment, ARB Île-de-France, promoteurs, aménageurs, EPF Ile-de-France, ANAH, communes					
Moyens humains	Estimation : 0,2 ETP					
Moyens techniques	Documents d'urbanisme, CRTE, portail de l'artificialisation des sols					
Budget	150 k€ d'études pré-opérationnelles pour requalifier les ZAE Montgeron et Vigneux (Ablon et Montalbot) Estimation : Supérieur à 100 k€ pour la requalification des friches et réaffectation des locaux vacants (hors moyens humains) - à préciser selon la nature et le nombre de projets					
Financement mobilisable	Fond « Friches » par l'Etat, Banque des Territoires, EPF					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				x	x	
Indicateurs de suivi						
Nombre de friches urbaines requalifiées	Surface de friches requalifiées en m ²		Nombre de locaux vacants réaffectés par typologie			

ACTION 1.4

Aménager des espaces pédagogiques pour valoriser et reconquérir les espaces naturels

Contexte et références

Le territoire, bien que très urbanisé, comporte de nombreux espaces naturels tels que la Seine et l'Yerres et les zones humides associées, ou encore différentes forêts, qui accueillent une biodiversité importante et contribuent à la qualité du cadre de vie du territoire.

La protection et la valorisation de ces espaces permet de favoriser le développement d'écosystèmes riches, tant pour la faune que pour la flore. Ainsi, pour rendre accessible, reconquérir et mettre en valeur les espaces naturels du territoire, tout en les protégeant, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite aménager des espaces pédagogiques.

La collectivité affiche également pour projet la définition d'un Schéma Communautaire de Signalétique Touristique (également affiché au sein du CRTE), lancé en septembre 2021, qui a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du territoire comme vecteur d'attractivité et de visibilité régionale. La première phase a été réalisée (diagnostic de l'existant, inventaire, schéma d'intentions et pistes pour la conception de la charte graphique) et la deuxième phase est en cours (préconisations, élaboration de trois scénarios, plan d'actions, etc.). Cette mission s'inscrit dans le Schéma Communautaire de Tourisme (SCT) élaboré en 2020 pour une mise en œuvre des 32 actions identifiées jusqu'en 2025.

Référence SRCAE	Objectif ACC 1	Référence projet de territoire	2-1-A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 1.11
-----------------	----------------	--------------------------------	-------	-------------------------------------	-------------

Descriptif

- Aménagement de lieux pédagogiques pour valoriser et reconquérir les espaces naturels, notamment en bord de Seine, ou encore les « espaces bordures » tels que les bords de l'Yerres, lac Montalbot et de la forêt de Sénart (cheminements doux, observatoires faunistiques, panneaux informatifs, etc.)
- Mise en place d'une signalétique unifiée (identification et guidage) comme prévu au sein du Schéma Communautaire de Tourisme du Val d'Yerres Val de Seine (2020-2025), déclinant l'identité visuelle à une échelle pertinente : système de guidage indiquant les principaux lieux d'attractivité touristique et fléchant les circuits, bornes d'information et de promotion touristique dans les principaux lieux de visite et de passage, panneaux pédagogiques permanents, marquage urbain éphémère valorisant les événements et animation locales. Cette signalétique devra être normalisée avec les territoires voisins ou échelons supérieurs

Vigilances environnementales

Intégration dans le paysage et dans l'environnement des différents aménagements

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2022 : Finalisation de la phase 3 du Schéma Communautaire de Signalétique Touristique puis validation du Schéma et établissement du DCE

Objectif 2023 : Déploiement in situ selon un plan pluriannuel de développement (le budget reste à ce stade à définir) 50 k€ en 2022 et 60 k€ en 2023 fléchés sur Patrimoine dans l'attente des préconisations finales de l'AMO)

Objectifs 2024 : finalisation de l'état des lieux des projets des différentes équipes pédagogiques et des soutiens pouvant être apportés par les mairies, recensement annuel auprès des écoles, de toutes structures accueillant des enfants et aux CME, les besoins et propositions d'aménagements dans les villes (notamment pour planter et cultiver dans les villes)

Objectifs stratégiques chiffrés						
Echéances	Référence à la stratégie		Déclinaison opérationnelle			
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : préservation des ressources naturelles locales		Mise en place d'une signalétique unifiée et aménagement de lieux pédagogiques			
2030			Entretien et poursuite de l'aménagement de lieux pédagogiques sur d'autres espaces			
2050						
Objectifs qualitatifs						
Améliorer la connaissance des usagers du territoire en termes de biodiversité						
Pilotage						
Cible principale	Tous les usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Direction de la transition écologique et service Tourisme de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	Cluster Eau-Milieus-Sols, ARB Île-de-France, SyAGE, Agence de l'eau, Associations, ONF, Département, Région, Office du Tourisme					
Moyens humains	Estimation : 0,3 ETP Animations ponctuelles par le CD91 sur les sites départementaux (prévus dans les missions des agents)					
Moyens techniques	Schéma communautaire de tourisme du Val d'Yerres Val de Seine (2020-2025), Schéma Communautaire de Signalétique Touristique, Panneauthèque du Conseil Départemental d'Essonne, Convention Nature en Ville avec le Conseil Départemental + SyAGE, etc.					
Budget	Estimation : 120 k€ d'aménagement et 3 k€ de signalétique (hors moyens humains)					
Financement mobilisable	Aide « Créer des jardins partagés, des jardins d'insertion et des jardins pédagogiques » portée par le Conseil départemental de l'Essonne Aide « Prévenir les inondations et les étiages » portée par l'Agence de l'eau Seine Normandie Subventionnement sur les ENS et selon le zonage des sites (Zonage N), à hauteur de 50% pour la partie signalétique dans la limite de 80% de subventions maximum					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x	x	x		
Indicateurs de suivi						
Surface des espaces pédagogiques créée	Nombre de panneaux de signalétique installés		Comptage des cyclistes et piétons sur ces portions			

ACTION 1.5

Désimperméabiliser et végétaliser les espaces et bâtiments

Contexte et références

La Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite aménager son territoire avec de nouvelles formes urbaines et architecturales, laissant plus de place au végétal et à la nature, prenant en compte les risques existants, et permettant de lutter contre les îlots de chaleur.

Référence SRCAE	Objectif ACC 1	Référence projet de territoire	1 - 1 - C 3 - 2 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.11, 1.12, 1.13, 2.12
-----------------	----------------	--------------------------------	------------------------	-------------------------------------	--------------------------------

Descriptif

- Sensibilisation et formation des élus et services urbanisme sur la question de la désimperméabilisation et des nouveaux matériaux de revêtement
- Prise en compte de la démarche ZAN (zéro artificialisation nette) dans les projets d'aménagements publics
- Désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics pour développer la nature en ville, lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et favoriser l'infiltration des eaux pluviales :
 - Etude des potentiels de désimperméabilisation sur le territoire grâce à une cartographie des espaces à désimperméabiliser et à végétaliser
 - Intégration des enjeux de végétalisation et de désimperméabilisation ainsi que d'utilisation des nouveaux matériaux au sein des projets d'aménagement par l'intégration de nouvelles règles dans les outils réglementaires, types documents d'urbanisme (parkings végétalisés, utilisation de tels matériaux, surface minimale de pleine terre, etc.)
 - Mise en œuvre du programme OASIS dans les cours d'écoles du territoire intercommunal
 - Implication des habitants dans la végétalisation des trottoirs par l'action sur les pieds de mur et les permis de végétaliser
- Echanger avec d'autres territoires ayant mis en place des actions sur ces sujets, et notamment avec le PNR du Gâtinais français

Vigilances environnementales

Plantation d'espèces locales et adaptées au changement climatique

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : réalisation de la cartographie des espaces à désimperméabiliser et végétaliser, adoption de principes de désimperméabilisation de la voirie (désimperméabiliser 30% de toutes les surfaces en travaux chaque année), poursuite et amplification de la désimperméabilisation des cours d'école et parkings)

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité :	Réalisation des actions de sensibilisation et de formation, intégration des enjeux de végétalisation et de désimperméabilisation dans l'ensemble des documents d'urbanisme
2030	développement de la végétalisation pour limiter le développement des effets d'îlots de chaleur	Poursuite de la mise en œuvre de projets de désimperméabilisation, systématisation de l'intégration de nature en ville dans les projets, poursuite des actions de sensibilisation

2050	urbains, développement de la séquestration carbone, réduction du taux d'artificialisation des sols	Mise en œuvre de projets de désimperméabilisation, programme OASIS sur l'ensemble des cours d'école du territoire intercommunal, poursuite des actions de sensibilisation
------	--	---

Objectifs qualitatifs

Réduction de la consommation foncière et du taux d'imperméabilisation des sols permettant une meilleure infiltration des eaux pluviales

Pilotage

Cible principale	Aménageurs, promoteurs et constructeurs du territoire, habitants
Pilote / maître d'ouvrage	Direction de la transition écologique et service exploitation de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, communes
Partenaires	Cluster Eau-Milieus-Sols, ARB Île-de-France, SyAGE, Agence de l'eau, Département, promoteurs, aménageurs, Région, écoles, communes, CAUE
Moyens humains	Estimation : 0,7 ETP
Moyens techniques	Documents d'urbanisme, données de MOS de l'IAU Ile-de-France, synthèse d'études sur les toitures végétalisées et sur les îlots de fraîcheur par l'ARB Ile-de-France, retours d'expériences du PNR du Gâtinais français
Budget	Estimation : 20 k€ d'études et 600 k€ pour la mise en œuvre (dont subventions possibles pour les communes auprès de la région) (hors moyens humains)
Financement mobilisable	Aide « Créer des espaces vert » par la région Ile de France

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x	x	x		

Indicateurs de suivi

Nombre de projets de désimperméabilisation	Surface désimperméabilisée	Nombre d'écoles bénéficiant du programme OASIS	Nombre d'actions de sensibilisation/formation réalisées
--	----------------------------	--	---

ACTION 1.6

Favoriser et développer l'écoconstruction des bâtiments neufs

Contexte et références

L'écoconstruction consiste à minimiser les impacts environnementaux. Elle se base sur la conception de bâtiments permettant d'atteindre une haute performance énergétique, d'optimiser le confort et la santé des occupants et de privilégier la qualité des matériaux nécessaires. Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour atténuer les effets du changement climatique et adapter le territoire à ce dernier, déjà à l'œuvre.

Cette action peut notamment être mise en lien avec l'action n°39 du CRTE, qui prévoit la démolition de l'ancienne CPAM à Vigneux sur Seine en vue de la construction d'un équipement culturel. Ce projet pourra être l'occasion de mettre en avant l'exemplarité de la collectivité en termes d'écoconstruction.

Référence SRCAE	Objectif ACC 1	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.12, 3.4
-----------------	----------------	--------------------------------	---	-------------------------------------	-------------------

Descriptif

- Amélioration de la connaissance des gestionnaires de bâtiments (récupération des eaux pluviales, isolants « verts », etc.)
- Encouragements aux projets exemplaires (labellisation E+C-, BEPOS, etc.) et au développement des filières de l'écoconstruction (formation des entreprises du bâtiment, mise en relation avec les producteurs de matériaux biosourcés, etc.)
- Mise en place de projets d'expérimentations d'écoconstructions sur le territoire afin de mettre en avant l'exemplarité de la collectivité (par exemple pour la construction d'un équipement culturel en lieu et place de l'ancienne CPAM à Vigneux sur Seine)
- Mise en place d'un dispositif de recensement mutualisé au niveau de l'agglomération des projets d'écoconstruction (sur la base des permis de construire et déclarations de travaux)

Vigilances environnementales

Intégration des caractéristiques patrimoniales pour les opérations menées au sein de secteur ou sur des bâtiments à forte valeur patrimoniale

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : introduction de clauses dans tous les marchés de l'agglomération et des communes pour qu'au moins 50% des constructions de nouveaux bâtiments publics et des rénovations soient réalisées en matériaux biosourcés, réalisation d'une réunion d'information systématique préalable à tout dépôt de permis de construire, mise en place d'un dispositif de recensement mutualisé au niveau de l'agglomération des projets d'écoconstruction

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : intégration aux constructions et aux	Réalisation d'un plan de sensibilisation pour les porteurs de projets et les gestionnaires des bâtiments
2030		

2050	rénovations de la notion de confort d'été et des normes de résistance aux risques naturels, utilisation de matériaux biosourcés	Poursuite et ajustement de la sensibilisation des porteurs de projets et gestionnaires des bâtiments, communication sur des retours d'expérience, recours systématique à des projets exemplaires en termes de consommations énergétiques, d'adaptation des constructions et d'utilisation de matériaux biosourcés				
Objectifs qualitatifs						
Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, etc.)						
Pilotage						
Cible principale	Aménageurs, promoteurs et constructeurs du territoire, habitants, gestionnaires des bâtiments					
Pilote / maître d'ouvrage	Direction de la transition écologique et service exploitation de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	Fédération du bâtiment, promoteurs, aménageurs, gestionnaires des bâtiments, Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Essonne, CAUE					
Moyens humains	Estimation : 0.7 ETP					
Moyens techniques	Référentiels des différents labels existants (par exemple : http://www.batiment-energiecarbone.fr/)					
Budget	Budget à définir en fonction du projet d'expérimentation					
Financement mobilisable	Aide « Bénéficiaire d'un accompagnement ciblé sur l'économie circulaire, les nouveaux modes de travail ou les financements privés » portée par l'association Macéo					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x	x	x		
Indicateurs de suivi						
Nombre de projets de constructions de nouveaux bâtiments publics / de rénovations réalisés en matériaux biosourcés			Nombre de projets d'écoconstructions			

ACTION 1.7

Développer une filière agricole sur le territoire intercommunal

Contexte et références

Du fait de l'importante urbanisation du territoire, seulement 2% du territoire est utilisé à des fins agricoles (cultures et prairies). Ces espaces sont principalement situés le long de la Seine, ainsi que sur la commune de Boussy-Saint-Antoine où deux champs cultivés sont encore présents dont le champ de la Roze d'environ 6,5 ha. Ce site est reconnu à vocation agricole par le document d'urbanisme de la commune et par le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Référence SRCAE	Objectif AGRI 1	Référence projet de territoire	1 - 2 - D	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.8, 1.9, 1.10
-----------------	-----------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	------------------------

Descriptif

- Identification du foncier agricole sur le territoire (Surface Agricole Utile, types de cultures, etc.)
- Réalisation d'une veille foncière sur les espaces agricoles avec la SAFER
- Identification des structures et acteurs associés à l'agriculture sur le territoire (producteurs locaux, AMAP, etc.)
- Identification des potentialités et freins sur le territoire concernant la filière agricole
- Favoriser l'installation de petits producteurs sur le territoire intercommunal, par exemple en partenariat avec la Chambre d'Agriculture (organisation de réunions avec les agriculteurs, échanges sur les nouvelles pratiques agricoles, etc.)

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2022/2023 : Mise en œuvre de Conventions cadres et opérationnelles sur 3 ans CAVVVS / Chambre d'agriculture de la Région Ile-de-France

Objectifs 2024 : Identification du foncier agricole sur le territoire et réalisation du diagnostic foncier

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : préservation des ressources locales	Amélioration de la connaissance de la filière agricole du territoire par la réalisation d'un diagnostic et renforcement de l'agriculture sur le territoire
2030		Poursuite et ajustement de la politique agricole du territoire pour développer l'agriculture urbaine notamment
2050		

Objectifs qualitatifs

Développer la production et la consommation locale
Adapter les systèmes de production aux évolutions climatiques

Pilotage

Cible principale : Agriculteurs, petits producteurs, maraîchers, cueillettes, etc.

Pilote / maître d'ouvrage	Communes - Création d'un groupe de travail
Partenaires	Chambre d'agriculture de la Région Ile-de-France, ADEME, agriculteurs, AMAP, EPCI voisins, communes, Département, SAFER (veille foncière), Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France
Moyens humains	Estimation : 0,1 ETP
Moyens techniques	/
Budget	Coût du diagnostic agricole : 15 k€, à ajuster en fonction des prestations incluses (hors moyens humains)
Financement mobilisable	Aide « Soutenir le développement de l'agriculture dans les zones périurbaines » par la région Ile de France

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x		x		

Indicateurs de suivi

Surface agricole du territoire (hectares)	Nombre de structures de vente de produits locaux présentes sur le territoire	Nombre d'agriculteurs déclarés sur le territoire intercommunal
---	--	--

ACTION 1.8

Sensibiliser le grand public sur l'alimentation responsable

Contexte et références

En février 2021, le Conseil Régional d'Ile-de-France a adopté le Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire ; rapport détaillant la stratégie de la région pour l'alimentation des 12 millions de Franciliens à l'horizon 2030. L'Ile-de-France est une région agricole, avec 47% de son territoire dédié à l'agriculture et environ 5000 exploitations agricoles présentes. Ainsi, la Région vise notamment que les produits locaux franciliens atteignent une part de marché de 15% dans l'alimentation des Franciliens.

En ce sens, la Communauté de Communes Val d'Yerres Val de Seine souhaite développer l'alimentation de proximité sur son territoire, en communiquant et sensibilisant le grand public sur l'alimentation, mais également en favorisant l'agriculture urbaine.

Référence SRCAE	Objectif AGRI 1	Référence projet de territoire	1 - 2 - D	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.7, 1.9, 1.10
-----------------	-----------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	------------------------

Descriptif

- Réalisation d'un annuaire recensant les acteurs du territoire (AMAP, producteurs locaux, etc.), sur la base des éléments issus du diagnostic agricole
- Sensibilisation du public sur l'alimentation, notamment en milieu scolaire sur différentes thématiques : besoins nutritifs, diversité, saisonnalité, produits locaux, avec des associations telles que « Agriculteurs d'Ile-de-France
- Création de jardins partagés, vecteurs de lien social (poursuite et renforcement du travail d'identification de terrains dédiés à la création de jardins partagés par les communes du territoire)
- Communication et soutien au déploiement de l'agriculture en toiture, notamment auprès des acteurs économiques

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : organisation d'ateliers de sensibilisation auprès du grand public en impliquant des associations, des acteurs et producteurs locaux, mise en place de cours de cuisine pour tous les collégiens, encouragement des initiatives locales (alimentation biologique, éducation alimentaire, cueillette, etc.)

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : préservation des ressources locales	Structuration et mise en place d'une politique et d'un plan de communication sur l'alimentation responsable
2030		Formalisation et diffusion des retours d'expériences, poursuite et ajustement de la politique de communication sur l'alimentation responsable
2050		

Objectifs qualitatifs

Développer la consommation locale et responsable

Pilotage	
Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, communes Ecole (sensibilisation sur l'alimentation)
Partenaires	ADEME, agriculteurs, AMAP, Chambre d'agriculture, EPCI voisins, communes, Département, SAFER, éducation nationale, association Agriculteurs d'Ile-de-France, Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP)
Moyens humains	Estimation : 0,7 ETP
Moyens techniques	Plan Régional pour une alimentation locale, durable et solidaire, Simulateur « Mes fruits et légumes de saison » créé par le service Datagir de l'ADEME, librement diffusable et intégrable sur tout type de site : mesfruitsetlegumesdesaison.fr
Budget	Estimation : 30 k€ création jardins partagés et 10 k€ par an de sensibilisation (hors moyens humains)
Financement mobilisable	Aide : « Créer des jardins partagés, des jardins d'insertion et des jardins pédagogiques » par le Conseil départemental de l'Essonne

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				x		

Indicateurs de suivi

Nombre de structures de vente de produits locaux présentes sur le territoire	Nombre d'actions de sensibilisation/formation réalisées	Nombre d'espaces de jardins partagés	Surface d'espaces de jardins partagés en m ²
--	---	--------------------------------------	---

ACTION 1.9

Modifier les pratiques dans les restaurations collectives

Contexte et références

Représentant environ 25% de l’empreinte carbone des Français, l’alimentation constitue l’un des premiers postes responsables des émissions de gaz à effet de serre et engendrent également des impacts sur l’eau, les sols, l’air et la biodiversité. La restauration collective, qui fournit chaque jour des repas à des millions de personnes en France : scolaire, salariés, personnes âgées, etc. est un levier d’action important pour faire évoluer l’alimentation.

La loi EGAlim, promulguée en novembre 2018, prévoit plusieurs mesures permettant d’améliorer la durabilité environnementale des repas au sein de la restauration collective, notamment le développement de l’approvisionnement en produits durables et/ou de qualité (50% de produits durables et/ou de qualité, dont 20% de produits bio), la diversification des apports protéiques (avec notamment un menu végétarien hebdomadaire), la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction de l’usage du plastique et le renforcement de la transparence vis-à-vis des usagers.

Référence SRCAE	Objectif AGRI 1	Référence projet de territoire	1 - 2 - D	Lien avec d’autres actions du PCAET	Actions 1.7, 1.8, 1.10
-----------------	-----------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	------------------------

Descriptif

- Sensibiliser les restaurations collectives (et notamment scolaires), afin de favoriser les produits locaux et de qualité et limiter le gaspillage alimentaire en lien avec le projet de légumerie départementale
- Communiquer auprès des restaurations collectives sur les outils existants (guide pratique réalisé par l’ADEME, boîte à outils OPTIGEDE de l’ADEME, etc.)
- Réaliser un état des lieux des pratiques au sein des différentes communes du territoire et publier la part des produits issus de l’agriculture biologique et des produits locaux dans la restauration collective
- Engager la démarche « Mon Restau Responsable » sur l’ensemble du territoire (établissements primaires, collèges, lycées, établissements de santé et d’hébergement)

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : réalisation d’un état des lieux des pratiques au sein des différentes communes du territoire avec publication de la part des produits biologiques et des produits locaux dans la restauration collective, engagement dans la démarche « Mon Restau Responsable » sur tout le territoire

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d’adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l’exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	Structuration et mise en place d’une politique et d’un plan de communication, d’animation et de mise en réseau de tous les acteurs de la restauration collective sur l’alimentation, réalisation d’une expérimentation sur une restauration collective du territoire
2030		Formalisation et diffusion des retours d’expériences, poursuite et ajustement de la politique de communication sur l’alimentation de proximité
2050		

Objectifs qualitatifs						
Développer la consommation locale et responsable						
Pilotage						
Cible principale	Restaurations collectives du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	ADEME, communes, écoles, entreprises, administrations, Département, Chambre d'agriculture					
Moyens humains	Estimation : 0,2 ETP					
Moyens techniques	Guide « Vers une alimentation plus durable en restauration collective » réalisé par l'ADEME, boîte à outil du Ministère en charge de l'alimentation pour la mise en œuvre de la loi EGAlim (<i>ma-cantine.beta.gouv.fr</i>), boîte à outils OPTIGEDE de l'ADEME sur l'alimentation durable (volet spécifique à la restauration collective)					
Budget	Coût à adapter en fonction des changements de pratiques					
Financement mobilisable	/					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				x		
Indicateurs de suivi						
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	Part de produits alimentaires bio consommés dans la restauration collective du territoire					

ACTION 1.10

Mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Contexte et références

A partir d'un diagnostic partagé, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) permet de penser de manière globale l'ensemble de la chaîne alimentaire d'un territoire. Ce projet réunissant producteurs, coopératives, associations de consommateurs et collectivités territoriale a pour objectif d'élaborer un projet cohérent et structuré avec l'ensemble des acteurs. Il va notamment permettre de :

- Structurer l'offre agricole issue du territoire et des territoires voisins ;
- Créer des liens entre les agriculteurs et les consommateurs ;
- Favoriser l'accès à une alimentation diversifiée et locale ;
- Réviser le système alimentaire du territoire pour une alimentation locale et de saison ;
- Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire (en lien avec les territoires voisins) pour sécuriser ce volet ;
- Accompagner les acteurs (public, privés, collectifs) porteurs de l'achat des produits alimentaires vers des circuits de proximité.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine souhaite engager une phase de réflexion au cours de l'année 2022 sur la réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial, notamment avec les territoires voisins pour la définition d'un périmètre d'élaboration, dans l'objectif de répondre à l'Appel à Projet du Programme National pour l'Alimentation (PNA) en 2023.

Référence SRCAE	Objectif AGRI 1	Référence projet de territoire	1 - 2 - D	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.7, 1.8, 1.9
-----------------	-----------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	-----------------------

Descriptif

- Réflexion à engager avec les territoires voisins pour la réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial
- Identification des acteurs territoriaux à impliquer
- Définition des modalités de concertation avec les différents acteurs concernés
- Réalisation d'un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale le cas échéant et du besoin alimentaire

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2023 : Signature d'une convention cadre et opérationnelle avec la Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	Réflexions préliminaires à l'élaboration du PAT et finalisation de l'étude
2030		Animation du PAT
2050		

Objectifs qualitatifs						
Développer la production et la consommation locale Adapter les systèmes de production aux évolutions climatiques						
Pilotage						
Cible principale	Grand public, agriculteurs, restaurateurs					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine A définir en fonction de l'échelle d'élaboration du PAT					
Partenaires	ADEME, agriculteurs, AMAP, Chambre d'agriculture, acteurs de la restauration, acteurs du commerce alimentaire, EPCI voisins, communes, Département, SAFER, DRIA AF, AEV Ile-de-France					
Moyens humains	Estimation : 0,3 ETP					
Moyens techniques	Réseau national des Projets alimentaires territoriaux (RnPAT)					
Budget	Estimation : 90 k€ (hors moyens humains) à l'échelle du territoire concerné par le PAT (à étudier avec les territoires voisins)					
Financement mobilisable	Appel à Projet du Programme National pour l'Alimentation (PNA)					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x		x		
Indicateurs de suivi						
Mise en œuvre d'un PAT						

ACTION 1.11

Renforcer l'information et la communication sur la biodiversité

Contexte et références

La collectivité retient comme déterminant essentiel de la réussite de son PCAET une connaissance approfondie des enjeux liés aux changements climatiques et des pratiques qui contribuent à l'adaptation du territoire. La prise de conscience individuelle et collective de la nécessité de préserver l'environnement, proche et lointain, ainsi que la biodiversité, repose sur l'information et la sensibilisation afin d'initier une évolution des comportements. Ainsi, elle souhaite s'impliquer plus fortement en coordonnant et pilotant la mise en œuvre d'une démarche d'éducation à l'environnement.

Référence SRCAE	Objectif ACC 1	Référence projet de territoire	1 - 1 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.2, 1.4, 1.12, 1.13, 1.14
-----------------	----------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	------------------------------------

Descriptif

- Réalisation de relevés de biodiversité et mise en œuvre d'un atlas Biodiversité sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et communication sur les résultats obtenus (commande d'inventaires réalisés par des associations de protection de l'environnement)
- Renforcement de l'information et de la communication sur la biodiversité et l'environnement :
 - En direction de la collectivité : organisation de séminaires sur la biodiversité, la saisonnalité de l'entretien, l'imperméabilité, intégration au sein des marchés d'entretien de clauses environnementales/formations à exiger de la part des entreprises retenues (label « éco-jardin », etc.), formations qualifiantes des techniciens et élus
 - En direction des agents techniques : organisation de formations régulières (possible auprès d'associations), réalisation de feuilles de route sur les modalités d'entretien (cycles des plantes, gestion différenciée, etc.)
 - En direction des habitants et des associations : sensibilisation et communication ludique (pratique sportive, évènementiel, plantation d'arbres fruitiers, etc.), réalisation d'enquêtes auprès du grand public sur leurs pratiques, leurs usages, leurs connaissances et leurs attentes, travail avec les bailleurs sur les Quartiers Prioritaires de la Ville, développement de balades « éco-tourisme » avec découverte et sensibilisation à la protection de la biodiversité en partenariat avec la Maison de l'Environnement et le service Tourisme de la collectivité, etc. Sur ce volet, la collectivité pourra s'appuyer sur les démarches départementales et se fera le relai des opérations menées (« Jardins Naturels Sensibles », application Hortilio, etc.)
 - En direction des scolaires : utilisation de temps pédagogiques à l'école (plantation d'un arbre par enfant, sensibilisation sur la biodiversité/les insectes, réalisation de fresques sur les sujets environnementaux, formations théoriques, etc.)

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2022 : Recherche de partenaires pour réaliser un portrait de la biodiversité du territoire

Objectif 2023 : Création d'une bibliographie et recensement de l'ensemble des données existantes, consultation des acteurs du territoire et des élus afin de récolter les connaissances brutes du territoire et de l'appropriation potentielle de l'ABC par les acteurs locaux (collectivités et citoyens), réalisation d'une cartographie des secteurs naturels ou semi-naturels au sein desquels des données bibliographiques existent et des secteurs où les données sont manquantes ou trop anciennes pour être prises en compte, réalisation des inventaires complémentaires pour la mise en œuvre de l'ABC

Objectifs stratégiques chiffrés						
Echéances	Référence à la stratégie		Déclinaison opérationnelle			
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales		Elaboration de programmes de communication et mise en place d'actions de sensibilisation régulières			
2030			Formalisation et diffusion des retours d'expériences, poursuite et ajustement des programmes de sensibilisation			
2050						
Objectifs qualitatifs						
Améliorer la connaissance des usagers du territoire en termes de biodiversité et d'environnement						
Pilotage						
Cible principale	Tous les usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Direction de la transition écologique de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine Ecoles (volet sensibilisation des scolaires)					
Partenaires	Education nationale, éco délégués des lycées, associations environnementales, associations sociales (travail avec les Quartiers Prioritaires de la Ville), ONF, SyAGE, CD91, entreprises et représentants RSE, communes, bailleurs sociaux, Agence de l'Eau, Maison de l'Environnement, Direction Aménagement de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Moyens humains	Estimation : 1,5 ETP					
Moyens techniques	Charte forestière, évènements existants (fête de la forêt, journée verte et bleue, etc.), cinémas (ciné-débat, publicité court métrage avant la diffusion des films), Maison de l'Environnement Ingénierie technique et financière par la Banque des Territoires à travers le programme « Assurer la protection des ressources naturelles dans votre territoire - Ingénierie territoriale eau et biodiversité » Adhésion à l'association « Croqueur de Pommes » Application Hortilio					
Budget	Estimation : 20 k€ pour l'animation et la communication, 20 k€ pour les relevés de biodiversité (hors moyens humains)					
Financement mobilisable	Aide « Encourager et soutenir les actions contribuant à préserver et restaurer les espèces, les milieux naturels, les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité » portée par la région Ile de France, subvention possible des Atlas de biodiversité par le Département					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x	x	x		
Indicateurs de suivi						
Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées		Nombre de formations réalisées pour les agents techniques		Nombre de relevés de biodiversité réalisés sur le territoire		

ACTION 1.12

Promouvoir une gestion durable des villes

Contexte et références

Les villes sont au cœur des enjeux de transition écologique et énergétique. Elles doivent notamment assurer un cadre de vie de qualité aux habitants et veiller à limiter les impacts de leur développement sur l'environnement. La durabilité consiste à trouver le juste équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale, de manière à assurer la viabilité à long terme des systèmes urbains.

Référence SRCAE	Objectif ACC 1	Référence projet de territoire	1 - 1 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.11, 1.13, 1.14
-----------------	----------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	--------------------------

Descriptif

- Association de toutes les parties prenantes à la gestion des « biens communs » : air, sol, eau, forêts, etc.
- Adaptation des plantations afin de réduire les consommations en eau (préconisations dans le choix des essences / techniques de plantations)
- Généralisation de la gestion différenciée des espaces verts (urbains ou naturels) avec exemplarité de la collectivité
- Adapter la gestion forestière (types d'essences plantées, etc.) et limiter / encadrer l'exploitation en partenariat avec l'ONF
- Renforcement de la prise en compte de la nature des sols, de la pédologie, de la géologie et de l'hydrologie dans les projets
- Engagement du territoire intercommunal dans la labellisation Territoire Engagé pour la Nature

Vigilances environnementales

Plantation d'espèces locales et adaptées au changement climatique

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : formation des équipes communales et de l'Agglomération : services techniques, urbanisme, achat, etc.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	Elaboration et mise en place d'un plan de communication pour l'adaptation des essences à planter et la prise en compte de l'ensemble des éléments dans les projets, généralisation de la gestion différenciée des espaces verts de la collectivité
2030		Systématisation des pratiques adaptées (plantation et gestion) et de la prise en compte de l'ensemble des éléments (sols, sous-sols, eau, etc.) dans les projets
2050		

Objectifs qualitatifs

Préserver, adapter et valoriser le patrimoine naturel pour un cadre de vie de qualité

Pilotage						
Cible principale	Aménageurs, promoteurs et constructeurs du territoire, habitants, gestionnaires des espaces verts					
Pilote / maître d'ouvrage	Direction de la transition écologique de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	Associations environnementales, ONF, SyAGE, communes, Agence de l'Eau, Maison de l'Environnement					
Moyens humains	Estimation : 0,1 ETP					
Moyens techniques	Charte forestière, documents d'urbanisme, pratiques entretien des espaces verts					
Budget	A définir selon les superficies concernées					
Financement mobilisable	/					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x	x	x		
Indicateurs de suivi						
Obtention du label Territoire Engagé pour la Nature			Nombre de sites labellisés « Eco-jardins »			

ACTION 1.13

Renforcer le volet protection environnementale des documents de planification

Contexte et références

Le territoire de l'agglomération, situé dans la grande couronne de Paris, se caractérise par une forte urbanisation. Toutefois, la Communauté d'Agglomération recense plusieurs espaces remarquables, recensés au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), présentant une biodiversité importante (forêt de Sénart, vallée de l'Yerres, forêt de la Grange, etc.).

La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine est recouverte de 2 100 hectares de forêts (plus de 30% de la surface totale), 200 hectares de prairies, 190 hectares de milieux humides et 120 hectares de cultures.

Plusieurs menaces pèsent sur les milieux et la biodiversité : l'étalement urbain, l'imperméabilisation des sols, la disparition des zones humides, etc. De la préservation du patrimoine naturel du territoire dépend largement sa capacité de résilience et d'adaptation aux dérèglements climatiques à venir. A cet égard, les compétences en matière d'aménagement et d'urbanisme revêtent un caractère stratégique pour adapter le territoire à ces phénomènes.

Référence SRCAE	Objectif ACC 1	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.11, 1.12, 1.14, 3.7
-----------------	----------------	--------------------------------	---	-------------------------------------	-------------------------------

Descriptif

- Diagnostic et identification de la trame verte et bleue, en s'appuyant sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) afin de lui assurer une traduction réglementaire dans tous les documents d'urbanisme, et y inclure les éléments de la trame noire pour la biodiversité nocturne (en lien avec la fiche-action 3.7)
- Réalisation de porter-à-connaissance par les communes sur la protection environnementale au sein de leur document d'urbanisme (trame verte et bleue, règles, etc.)
- Communiquer aux riverains une liste d'essences à planter lors de projets d'aménagement, en s'appuyant sur des éléments existants (listes des espèces locales réalisées par le Conseil Départemental et l'association départementale Seine-et-Marne Environnement, liste de pépiniéristes, etc.) et promouvoir les marques visant à garantir une origine géographique locale (par exemple « Végétal Local » ou « Messicole d'ici »)
- Identification au sein des documents d'urbanisme des éléments à protéger constituant les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques du territoire : forêts, alignements d'arbres, arbres isolés, zones humides, etc. et des continuités écologiques à recréer, et renforcement de l'utilisation du pouvoir de police des maires en cas d'infraction aux règles de protection
- Intégration de recommandations au sein des documents d'urbanisme et sensibilisation des riverains et des communes (compétentes en matière de PLU, sur les dispositions à prendre en compte en matière de biodiversité et d'environnement (par exemple sur les clôtures : perméabilité, etc.)
- Mobilisation des outils de protection et de gestion du foncier (Droit de Préemption, etc.) pour préserver l'environnement et la biodiversité
- Etude systématique de la géologie et de la pédologie mais également de la faune et flore au sein des projets d'aménagement

Vigilances environnementales

Plantation d'espèces locales et adaptées au changement climatique

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : réalisation du diagnostic et de l'identification de la trame verte et bleue, mise en place auprès des services urbanisme

Objectifs stratégiques chiffrés						
Echéances	Référence à la stratégie			Déclinaison opérationnelle		
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales			Elaboration et mise en place d'une stratégie d'action et de sensibilisation		
2030				Poursuite et actualisation des études, communications, formations, etc. Intégration dans tous les documents de planification des orientations retenues.		
2050						
Objectifs qualitatifs						
Préserver, adapter et valoriser le patrimoine naturel pour un cadre de vie de qualité						
Pilotage						
Cible principale	Ensemble des acteurs du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Direction de la transition écologique de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, communes					
Partenaires	Aménageurs, SyAGE, ONF, VNF, Conseil Départemental d'Essonne, Association Départementale Seine-et-Marne Environnement					
Moyens humains	Réfèrent urbanisme / environnement à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, communes					
Moyens techniques	Etude trame verte et bleue, porter-à-connaissance, documents d'urbanisme, listes des espèces locales existantes, MOOC par TelaBotanica sur les continuités écologiques, étude des PLU du territoire par le Conseil Départemental sur les dispositions à prendre en compte en matière de biodiversité et d'environnement					
Budget	Estimation : 10 à 30 k€ pour l'étude Trame verte et bleue, possibilité de mutualiser le diagnostic avec la trame noire (fiche-action 3.7) et 5 à 10 k€ par an pour la communication et la sensibilisation					
Financement mobilisable	Subventions possibles du Conseil Départemental d'Essonne					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x	x	x		
Indicateurs de suivi						
Nombre de commune ayant réalisé un porter-à-connaissance sur la protection environnementale au sein de leur document d'urbanisme			Nombre de communes ayant identifié des éléments de patrimoine naturel à préserver dans leur document d'urbanisme		Nombre de documents d'urbanisme modifiés/révisés pour intégrer davantage les enjeux environnementaux	

ACTION 1.14

Sensibiliser, informer et communiquer sur la réglementation liée à la protection environnementale le grand public et les entreprises

Contexte et références

Le territoire de l'agglomération, situé dans la grande couronne de Paris, se caractérise par une forte urbanisation. Toutefois, la Communauté d'Agglomération recense plusieurs espaces remarquables, recensés au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), présentant une biodiversité importante (forêt de Sénart, vallée de l'Yerres, forêt de la Grange, etc.).

La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine est recouverte de 2 100 hectares de forêts (plus de 30% de la surface totale), 200 hectares de prairies, 190 hectares de milieux humides et 120 hectares de cultures.

Plusieurs menaces pèsent sur les milieux et la biodiversité : l'étalement urbain, l'imperméabilisation des sols, la disparition des zones humides, etc. De la préservation du patrimoine naturel du territoire dépend largement sa capacité de résilience et d'adaptation aux dérèglements climatiques à venir. A cet égard, les compétences en matière d'aménagement et d'urbanisme revêtent un caractère stratégique pour adapter le territoire à ces phénomènes.

Référence SRCAE	Objectif ACC 1	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.5, 1.11, 1.12
-----------------	----------------	--------------------------------	---	-------------------------------------	-------------------------

Descriptif

- Amélioration de la communication et de l'information sur les réglementations (plantations, abattages, etc.)
- Animation sur la protection environnementale par le biais d'ateliers, de défis, etc.
- Renforcement des bonnes pratiques notamment concernant l'élagage, les plantations, les compensations, associé au renforcement des contrôles

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : mise en place dès 2023 d'une publication systématique dans tous les magazines municipaux (contenu pédagogique centré sur des données chiffrées, des infographies, lien avec les modes de vie et leurs impacts, conseils de vie pratique)

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	Elaboration de programmes de communication et mise en place d'actions de sensibilisation régulières
2030		Formalisation et diffusion des retours d'expériences, poursuite et ajustement des programmes de sensibilisation
2050		

Objectifs qualitatifs

Améliorer la connaissance des usagers du territoire en termes de biodiversité et d'environnement

Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire, gestionnaires des espaces verts
Pilote / maître d'ouvrage	Direction de la transition écologique de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	SyAGE, ONF, VNF, communes, associations environnementales, sociétés d'espaces verts, association des Jardins Naturels Sensibles
Moyens humains	Estimation : 0,1 ETP
Moyens techniques	/
Budget	Estimation : 5 à 10k€ pour l'animation et la communication (coût possiblement mutualisé avec ceux d'autres actions selon définition précise du cahier des charges)
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x	x	x		

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées				
--	--	--	--	--

AXE 2 - AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE PLUS DURABLE

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial vise tout autant la substitution et l'adaptation que l'efficacité et la sobriété énergétique. Ces différents leviers concourent à réduire les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports (de personnes et de marchandises), et à limiter sa vulnérabilité.

Ainsi, ce second axe porte des actions d'amélioration sur ces quatre leviers, complémentaires, permettant d'engager le territoire vers une mobilité ambitieuse et diversifiée, respectueuse de l'environnement et une optimisation des usages qui y sont liés.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite travailler prioritairement sur la façon dont se déplacent les citoyens du territoire. Cela passe par la promotion et le développement des transports en commun et des modes actifs (vélos, marche à pied, etc.), par la réduction de l'autosolisme et des déplacements en voiture (autopartage, transport à la demande, coworking, etc.), par une meilleure gestion des espaces, une sensibilisation et une communication en faveur des mobilités plus vertueuses, un renforcement de l'exemplarité de la collectivité et ce, tout en développant le transport fluvial sur la Seine pour le transport de marchandises et en améliorant la logistique du dernier kilomètre.

Action 2.1 - Améliorer et rationaliser l'offre de transports en commun du territoire

Action 2.2 - Favoriser les énergies alternatives pour les motorisations des transports en commun et des véhicules des entreprises partenaires des collectivités

Action 2.3 - Etudier l'opportunité du développement du transport à la demande

Action 2.4 - Développer un réseau cyclable ambitieux sur le territoire

Action 2.5 - Améliorer les équipements, infrastructures et services pour les mobilités douces

Action 2.6 - Développer la pratique des mobilités douces en sensibilisant / informant / communiquant

Action 2.7 - Développer l'offre de véhicules en autopartage

Action 2.8 - Favoriser la pratique du covoiturage

Action 2.9 - Soutenir le développement des véhicules décarbonés

Action 2.10 - Favoriser des solutions alternatives à la voiture individuelle

Action 2.11 - Favoriser le télétravail

Action 2.12 - Adapter l'aménagement du territoire pour améliorer la mobilité

Action 2.13 - Renforcer l'exemplarité des administrations et des entreprises en termes de mobilité

Action 2.14 - Améliorer la logistique du dernier kilomètre pour le transport de marchandises

Action 2.15 - Accompagner le développement du transport de marchandises fluvial, sur la Seine

ACTION 2.1

Améliorer et rationaliser l'offre de transports en commun du territoire

Contexte et références

L'enjeu de la mobilité est important sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine. En effet, celui-ci est marqué par une forte dépendance à la voiture individuelle malgré l'existence d'autres alternatives de mobilité (lignes de bus, RER D, etc.). A ce titre, la collectivité souhaite porter une réflexion sur l'amélioration de l'offre de transports en commun, en l'adaptant aux spécificités du territoire et de sa population.

Jusqu'à présent, deux opérateurs étaient présents sur le territoire intercommunal : Transdev et Keolis, correspondant aux deux anciens territoires qui composent aujourd'hui la nouvelle Communauté d'Agglomération. Un opérateur unique, Keolis, a été désigné en février 2022 par l'AOT comme lauréat de la Délégation de service public, laquelle entre en vigueur le 1er août 2022. Plusieurs améliorations susceptibles de contribuer à une meilleure prise en compte du défi environnemental sont d'ores et déjà prévues et seront mises en œuvre ces 6 prochains mois : extension des services de soirée à partir de toutes les gares du Val d'Yerres Val de Seine, de Villeneuve-Saint-Georges et de Juvisy (« TAD » divergent), plus économes en distance parcourue (dépose à la demande en fonction des besoins individualisés des voyageurs), extension de lignes vers des bassins d'emploi situés hors du territoire communautaire (lignes I vers Villecresnes et M vers Servon-Santeny), extension et amélioration du Noctilien N 135 (fréquence accrue et extension à la gare RER A de Boissy-Saint-Léger), fusion des lignes V et H pour mieux relier Crosne à Montgeron et permettre la desserte des futurs points d'accès au Câble C1 vers Créteil. Par ailleurs, l'AOT, Ile-de-France Mobilités diligente en étroite concertation avec le Bloc local une étude de restructuration du nouveau réseau unifié, en vue de son optimisation (jauge et tracés plus économes) et de sa simplification, dont les conclusions devraient être connues à l'automne 2022.

Dans ce cadre, une future ligne « express » structurante est-ouest entre Brunoy et Juvisy (liaison entre les RER C et D) via la RN6 est pré-fléchée, devant offrir une liaison aujourd'hui inexistante. Cette ligne en projet, également étudiée dans le cadre des études « TCSP » du Contrat de Plan Etat-Région en cours (achèvement automne 2022), pourrait prévisionnellement voir le jour (sous réserve) second semestre 2023-premier semestre 2024. Une future liaison avec la gare du RER A à Boissy-Saint-Léger est également envisagée à l'étude ces prochaines années.

Référence SRCAE	Objectif TRA 1	Référence projet de territoire	3 - 2 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.2, 2.10
-----------------	----------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	-------------------

Descriptif

- Pilotage de la qualité de service opérée par le nouvel opérateur sélectionné
- Création d'une liaison structurante de bus entre les 2 branches du RER C et D
- Développement des lignes de transport en commun ainsi que des transports scolaires pour irriguer l'ensemble du territoire en veillant à ne laisser aucune zone isolée et en adaptant les véhicules aux besoins (minibus, etc.)

Vigilances environnementales

Consommation foncière pouvant être générée par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité et possible dégradation de l'environnement et du paysage selon la localisation des nouveaux aménagements

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : Amélioration du maillage des transports en commun et l'offre, amélioration de la qualité de service

Objectifs stratégiques chiffrés						
Echéances	Référence à la stratégie			Déclinaison opérationnelle		
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021			Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 12% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux		
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021			Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 19% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux		
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021			Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 60% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux		
Objectifs qualitatifs						
Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser l'intermodalité Réduire les émissions de polluants atmosphériques						
Pilotage						
Cible principale	Tous les usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, Ile-de-France Mobilités, Keolis					
Partenaires	Opérateurs de transport, IDFM					
Moyens humains	Estimation : 0,5 ETP					
Moyens techniques	/					
Budget	Intégré dans la convention CT4 avec IDFM					
Financement mobilisable	Mobi Prêt de la Banque des Territoires					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			
Indicateurs de suivi						
Nombre de lignes sur le territoire	Fréquentation des transports en commun		Part modale des transports en commun			

ACTION 2.2

Favoriser les énergies alternatives pour les motorisations des transports en commun et des véhicules des entreprises partenaires des collectivités

Contexte et références

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Région Ile-de-France constitue un document de référence pour le PCAET de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine. Afin de réduire de manière importante la pollution atmosphérique, celui-ci encourage les territoires à développer l'utilisation de véhicules à faibles émissions (véhicules électriques, véhicules GNV et bioGNV ou encore hydrogènes).

En effet, la raréfaction des énergies fossiles associée à l'émergence de nouvelles alternatives aux véhicules thermiques contribue à accélérer le développement et la généralisation de véhicules plus propres, dans une démarche globale de transition énergétique.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine souhaite encourager les motorisations décarbonées des transports en commun (en lien avec IDFM) mais également, via des clauses dans les marchés publics, exiger des véhicules (électriques, GNV ou bio-GNV) de la part des différents prestataires de la collectivité.

Référence SRCAE	Objectif TRA 1	Référence projet de territoire	3 - 2 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.1, 2.9
-----------------	----------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	------------------

Descriptif

- Favoriser les énergies alternatives pour les motorisations des transports en commun et les prestataires des collectivités (GNV et bioGNV / électrique / hydrogène)
- Intégration de clauses dans le marché pour le choix du nouveau transporteur et pour le choix des prestataires des collectivités

Vigilances environnementales

Consommation foncière pouvant être générée par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité et possible dégradation de l'environnement selon la localisation des nouveaux aménagements

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2022 : Lancement d'une étude par la Direction du développement économique visant à trouver des solutions de déplacement pour les entreprises du territoire devant se déplacer à l'intérieur de la Zone à Faible Emission (ZFE) de la Métropole du Grand Paris. Le cadre de la Stratégie de Développement Economique de l'Agglomération doit être finalisé en octobre 2022.

Objectif 2023 : Signature par l'EPCI et les communes d'une Charte de Logistique Urbaine Durable (« LUD ») dans le cadre d'un accompagnement par le CEREMA et LLC (« Logistic Low Carbon »), élaborée en co-construction avec les acteurs économiques du territoire (entreprises, transporteurs, artisans, etc.) et les communes. Plusieurs actions de la Charte porteront sur la transition des flottes véhicules notamment des entreprises et artisans (le calendrier de mise en œuvre des actions fléchées dans la Charte n'est pas encore établi).

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de 17,8% et du transport routier de marchandises de 11,5% par rapport à 2021	Substitution de 19% des véhicules thermiques vers des motorisations alternatives

2030	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de 26,8% et du transport routier de marchandises de 17,3% par rapport à 2021	Substitution de 28% des véhicules thermiques vers des motorisations alternatives
2050	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de 86,2% et du transport routier de marchandises de 55,8% par rapport à 2021	Substitution de 90% des véhicules thermiques vers des motorisations alternatives

Objectifs qualitatifs

Assurer la diversification des motorisations et la continuité de l'approvisionnement en carburants

Pilotage

Cible principale	Usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Ile de France Mobilité, Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, partenaires extérieurs
Partenaires	Prestataires des collectivités (DSP, etc.), IDFM
Moyens humains	Estimation : 0,2 ETP
Moyens techniques	Intégration de critères dans les marchés publics
Budget	/
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			

Indicateurs de suivi

Part de chaque type d'énergie dans le secteur « Transport »	Part de chaque type de motorisation dans la flotte de transports en commun routiers		
---	---	--	--

ACTION 2.3

Etudier l'opportunité du développement du transport à la demande

Contexte et références

Afin de compléter l'offre en transports en commun du territoire, la collectivité souhaite réfléchir à la mise en place d'un service de transports à la demande (TAD) consistant à déclencher une course sur réservation.

Une étude, portée par Ile-de-France Mobilités et Keolis, dont l'objectif prioritaire est de restructurer le bassin de mobilité du Val d'Yerres Val de Seine examinera cette problématique.

Référence SRCAE	Objectif TRA 1	Référence projet de territoire	3 - 2 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.1, 2.10
-----------------	----------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	-------------------

Descriptif

- Réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire intercommunal

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2022 : Lancement de l'étude d'opportunités

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 12% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 19% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 60% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux

Objectifs qualitatifs

Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser l'intermodalité
Réduire les émissions de polluants atmosphériques

Pilotage

Cible principale	Usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Ile-de-France Mobilités / Keolis

Partenaires	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Moyens humains	Intégré par le prestataire titulaire de la DSP					
Moyens techniques	/					
Budget	Intégré dans la prochaine DSP					
Financement mobilisable	/					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			
Indicateurs de suivi						
Réalisation de l'étude d'opportunité de la mise en place d'un service de transport à la demande						

ACTION 2.4

Développer un réseau cyclable ambitieux sur le territoire

Contexte et références

Un Schéma Directeur des liaisons douces (SCLD), dont les études ont débuté fin 2021, va être adopté à l'automne 2022. Les objectifs de ce schéma sont ambitieux puisqu'il fixe un objectif de part modale vélo de 15% et décline pour atteindre cet objectif tout un ensemble d'infrastructures à réalisées et de services à développer.

Référence SRCAE	Objectif TRA 1	Référence projet de territoire	1 - 1 - C 3 - 2 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.5, 2.6, 2.10
-----------------	----------------	--------------------------------	------------------------	-------------------------------------	------------------------

Descriptif

- Réalisation d'une cartographie d'un maillage continu, reliant toutes les communes, tous les points générateurs de trafic (gare, établissements scolaires, centre-ville, zones d'activités, etc.) connectés vers les liaisons cyclables extérieures (Tégéval, Eurovéloroute, etc.)
- Développement de 11 itinéraires structurants (140 kilomètres au total, soit avec les superpositions 110 kilomètres à aménager) privilégiant autant que possible les sites propres vélo sécurisés (pistes cyclables) eux-mêmes interconnectés aux réseaux cyclables communaux
- Installation de stationnements vélos à proximité des principaux équipements communautaires
- Développement de services liés aux vélos (ateliers de réparation, etc.)

Vigilances environnementales

Consommation foncière pouvant être générée par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité et possible dégradation de l'environnement et du paysage selon la localisation des nouveaux aménagements

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2022 : Adoption du Schéma Communautaire des liaisons douces

Objectifs 2023 : Lancement des premiers travaux d'aménagements sur au moins 2 liaisons structurantes et intercommunales du SCLD. L'objectif est à terme (phasage à préciser) d'aménager 11 liaisons structurantes représentant 110 km d'aménagements cyclables sur l'ensemble de l'agglomération

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 12% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 19% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 60% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux

Objectifs qualitatifs						
Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser l'intermodalité Réduire les émissions de polluants atmosphériques						
Pilotage						
Cible principale	Tous les usagers du territoire (habitants, salariés, touristes, etc.)					
Pilote / maître d'ouvrage	Direction Aménagement / Patrimoine de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Île-de-France, Région					
Moyens humains	Estimation : 0,2 ETP					
Moyens techniques	Schéma communautaire de liaisons douces					
Budget	Estimation : 500 k€ annuels via fonds de concours dans la cadre d'un programme pluriannuel de déploiement + 60 k€ pour les stationnements					
Financement mobilisable	Appel à projets régional « aménagements cyclables » dans le cadre de France Relance, subvention « Plan Vélo régional » mise en place par le Conseil Régional, Fonds européens, DSIL, AVELO2					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
X	X		X		X	
Indicateurs de suivi						
Linéaire de cheminements doux aménagés sur le territoire			Comptage de cyclistes		Evolution de la part modale du vélo	

ACTION 2.5

Améliorer les équipements, infrastructures et services pour les mobilités douces

Contexte et références

Les circulations douces du territoire devront permettre de répondre aux nécessités de déplacements personnels, professionnels et scolaires. En ville, plus de 40% des déplacements en voiture sont réalisés sur une distance de moins de trois kilomètres. Ces petits déplacements représentent un gisement important de report modal, notamment vers les mobilités douces.

Ainsi, le PCAET a pour objectif de développer la pratique du vélo et de la marche à pied dans les déplacements du quotidien, en particulier sur les petits trajets, en cohérence avec le Schéma Communautaire des liaisons douces.

Référence SRCAE	Objectif TRA 1	Référence projet de territoire	1 - 1 - C 3 - 2 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.4, 2.6, 2.10
-----------------	----------------	--------------------------------	------------------------	-------------------------------------	------------------------

Descriptif

- Développer les stationnements vélos au niveau des principaux pôles et bâtiments publics : augmentation de l'offre des parkings vélos IDFM en gare, déploiements de stationnements vélos sur les sites et équipements communautaires et les principaux sites et équipements communaux
- Favoriser l'installation d'artisans et/ou d'entreprises d'insertion réparateurs de vélos et vendeurs sur le territoire intercommunal
- Développer les services (publics et privés) liés aux vélos : ateliers de réparation, gonflage, recharge électrique, vélo-école, etc.
- Encourager le service de location de VAE sur le territoire (Veligo IDF)
- Etudier la mise en place d'un service de vélos (et trottinettes) en libre-service sur le territoire
- Inciter les entreprises et les collectivités à développer et à mettre à disposition de leurs employés des flottes de VAE

Vigilances environnementales

Consommation foncière pouvant être générée par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité et possible dégradation de l'environnement et du paysage selon la localisation des nouveaux aménagements

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : augmentation des espaces de stationnements vélos et des services liés

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 12% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 19% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux

2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021		Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 60% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux			
Objectifs qualitatifs						
Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser l'intermodalité Réduire les émissions de polluants atmosphériques						
Pilotage						
Cible principale	Habitants et usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Direction Aménagement de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, communes					
Partenaires	Associations et sociétés de réparation de vélo, Véligo, ProVélo Sud Ile-de-France, Cerema, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, entreprises, Etat, Région, La Poste, ressourceries, recycleries, déchetteries					
Moyens humains	Estimation : 1 ETP					
Moyens techniques	Plans Locaux d'Urbanisme (règles de stationnement), Schéma communautaire de circulations douces, guide « Vélos en libre-service avec station : de l'étude de faisabilité du service à sa mise en œuvre » du Cerema					
Budget	Estimation : 15 k€ pour l'étude de faisabilité et 70 k€ pour le renfort des services existants et la création de nouveaux services, à définir selon le linéaire cyclable aménagé pour les infrastructures					
Financement mobilisable	Mobi Prêt de la Banque des Territoires					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	
Indicateurs de suivi						
Nombre et types de services pour les vélos existants sur le territoire		Nombre de stationnements vélo créés		Linéaire de voies cyclables sur le territoire		Fréquentation des pistes cyclables

ACTION 2.6

Développer la pratique des mobilités douces en sensibilisant / informant / communiquant

Contexte et références

Afin de bien cerner les besoins de déplacement des habitants, la capacité des modes doux à répondre à ces besoins et d'apporter une vision « prospective » sur les déplacements de demain, un Schéma Directeur « modes doux » est en cours de réalisation sur le territoire. Il identifiera les axes routiers, les lieux attractifs, les lieux et axes à vocation multiple, les continuités de la trame verte et bleue, ainsi que les itinéraires touristiques.

Ainsi, les circulations douces du territoire devront permettre de répondre aux nécessités de déplacements personnels, professionnels et scolaires. En ville, plus de 40% des déplacements en voiture sont réalisés sur une distance de moins de trois kilomètres. Ces petits déplacements représentent un gisement important de report modal, notamment vers les mobilités douces.

Référence SRCAE	Objectif TRA 1	Référence projet de territoire	1 - 1 - C 3 - 2 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.4, 2.5, 2.10
-----------------	----------------	--------------------------------	------------------------	-------------------------------------	------------------------

Descriptif

- Réalisation d'un questionnaire mobilité exhaustif de tout le territoire intercommunal, à destination de tous les habitants afin d'identifier les principaux déplacements et les freins à la mobilité active
- Renforcement de l'exemplarité des collectivités en fournissant des vélos de service électriques pour les agents
- Promotion des mobilités douces (marche à pied, vélo, etc.) grâce à l'organisation d'évènements (notamment dans le cadre de la Journée Verte et Bleue)
- Inciter les villes à développer du pédibus associatif avec les écoles

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2023 : Information par les outils de communication de l'Agglomération sur les ateliers de réparation vélo, promotion du vélo lors de la journée verte et bleue de la CAVVVS, réalisation d'études de comptages cyclistes avant et après l'aménagement du réseau cyclable

Objectifs 2024 : réalisation, diffusion et analyse du questionnaire mobilité, mise en place de « semaines de formation à la conduite sécurisée du vélo en ville », renforcement de l'exemplarité des collectivités

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 12% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 19% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux

2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 60% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux
------	---	--

Objectifs qualitatifs

Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser l'intermodalité
 Réduire les émissions de polluants atmosphériques

Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire (habitants, salariés, touristes, etc.)
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine Communes (pour le pédibus)
Partenaires	Associations de parents d'élèves, ADEME, communes
Moyens humains	Estimation : 0,5 ETP
Moyens techniques	Simulateur « Mon impact transport » créé par le service Datagir de l'ADEME, librement diffusable et intégrable sur tout type de site : monimpacttransport.fr, Schéma Communautaire des liaisons douces
Budget	Estimation : 5 à 10k€ pour la communication/sensibilisation (hors évènement annuel dédié à la mobilité) (mutualisation de la communication avec les autres fiches-actions mobilité)
Financement mobilisable	Appels à Projets / Appels à Manifestation d'Intérêts régionaux et nationaux (Plan Vélos, etc.)

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	

Indicateurs de suivi

Nombre d'évènements de sensibilisation / communication organisés	Nombre de lignes de pédibus actives	
--	-------------------------------------	--

ACTION 2.7

Développer l'offre de véhicules en autopartage

Contexte et références

L'autopartage constitue un service de mise à disposition d'un ou plusieurs véhicules en accès partagé, pour de la location généralement de courte durée. Ce service peut être mis en place par la collectivité ou même entre particuliers et offre plusieurs avantages. En effet, un ménage non motorisé cherchera la solution de mobilité la plus adaptée à son besoin de déplacement tout en ayant la possibilité de recourir à l'autopartage pour les déplacements qui nécessitent absolument la voiture.

La mise en place de cette action s'effectuera sur la base de l'enquête mobilité réalisée à l'échelle du territoire intercommunal (action 2.6).

Référence SRCAE	Objectif TRA 3	Référence projet de territoire	3 - 2 - B	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.6, 2.10, 2.13
-----------------	----------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	-------------------------

Descriptif

- Expérimentation du développement de solutions d'autopartage au sein de logements collectifs et/ou résidences étudiantes
- Développement de l'autopartage entre particuliers par la mise en place d'une campagne de communication (défis, expérimentations, etc.), la mise en place d'espaces de stationnements dédiés (avec une tarification moins importante)
- Etude de la mise à disposition d'une flotte de véhicules électriques dédiée à l'autopartage sur le territoire
- Communication et/ou soutien aux entreprises dans la mise en place d'un système de pool

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

/

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 12% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux et de 3% grâce au développement du covoiturage
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 19% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux et de 5% grâce au développement du covoiturage

2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021		Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 60% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux et de 15% grâce au développement du covoiturage			
Objectifs qualitatifs						
Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser l'intermodalité Réduire les émissions de polluants atmosphériques						
Pilotage						
Cible principale	Usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	EPCI voisins, Région, communes, promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux, entreprises,					
Moyens humains	0,2 ETP					
Moyens techniques	Label « Ile-de-France Autopartage » (prestataires et retour d'expériences d'autres collectivités franciliennes ayant déployé des solutions d'auto-partage)					
Budget	Estimation : 2k à 5k€ par an pour le volet sensibilisation et communication auprès des habitants et des entreprises (mutualisation de la communication avec les autres fiches-actions mobilité)					
Financement mobilisable	AAP ou AMI réguliers de France Mobilités					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	
Indicateurs de suivi						
Nombre de kilomètres parcourus en autopartage		Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées				

ACTION 2.8

Favoriser la pratique du covoiturage

Contexte et références

La pratique du covoiturage se développe depuis plusieurs années sur le territoire national. Cette solution de mobilité offre de nombreux avantages, notamment économiques et environnementaux. Les plateformes de mise en relation permettent aux usagers de trouver plus facilement un partenaire pour effectuer les trajets domicile-travail ou encore des trajets de longues distances, mais des équipements adéquats permettent également de favoriser cette pratique.

La mise en place de cette action s'effectuera sur la base de l'enquête mobilité réalisée à l'échelle du territoire intercommunal (action 2.6).

Référence SRCAE	Objectif TRA 3	Référence projet de territoire	3 - 2 - B	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.6, 2.7, 2.10, 2.13
-----------------	----------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	------------------------------

Descriptif

- Amélioration de la mise en réseau des usagers pour développer le covoiturage, par la mise en place d'une plateforme de réservation locale ou le développement d'un partenariat avec un opérateur extérieur (comme Mobicoop, Karos ou Klaxit par exemple)
- Sensibilisation des entreprises du territoire à la pratique du covoiturage pour leurs salariés
- Définition et mise en œuvre d'une stratégie de covoiturage : recensement des équipements existants et mise en place d'aires de stationnement dédiées, voirie dédiée, etc.
- Intégration d'une fiche dédiée au sein du CRTE 2023

Vigilances environnementales

Consommation foncière pouvant être générée par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité et possible dégradation de l'environnement et du paysage selon la localisation des nouveaux aménagements

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2022 : Déploiement du dispositif "Tous Covoitureurs", dédié à la sensibilisation des entreprises de plus de 100 salariés à la pratique du covoiturage, auprès des plus grandes entreprises du territoire et diffusion de l'application "Klaxit" auprès des salariés

Objectifs 2024 : mise en place de la plateforme de réservation ou développement d'un partenariat avec un opérateur extérieur et intégration d'une fiche dédiée au covoiturage au sein du CRTE 2023

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 3% grâce au covoiturage
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 5% grâce au covoiturage

2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021		Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 15% grâce au covoiturage			
Objectifs qualitatifs						
Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser l'intermodalité Réduire les émissions de polluants atmosphériques						
Pilotage						
Cible principale	Habitants et usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	EPCI voisins, Région, communes, entreprises, ADEME, Ile-de-France Mobilités, opérateurs spécialisés en covoiturage					
Moyens humains	Estimation : 0,1 ETP					
Moyens techniques	Référentiels et recensement d'acteurs réalisé par Ile-de-France Mobilités					
Budget	Prestation internalisée pour le recensement des équipements et la définition des besoins ; budget variable pour la mise en œuvre selon typologie d'aménagements / infrastructures (aires, affichages, applications, etc.)					
Financement mobilisable	AAP ou AMI réguliers de France Mobilités					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	
Indicateurs de suivi						
Fréquentation de la plateforme locale	Nombre d'aires de covoiturage		Nombre d'entreprises du territoire engagées dans ces démarches et nombre de salariés utilisateurs			

ACTION 2.9

Soutenir le développement des véhicules décarbonés

Contexte et références

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Région Ile-de-France constitue un document de référence pour le PCAET de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine. Afin de réduire de manière importante la pollution atmosphérique, celui-ci encourage les territoires à développer l'utilisation de véhicules à faibles émissions.

En effet, la raréfaction des énergies fossiles associée à l'émergence de nouvelles alternatives aux véhicules thermiques contribue à accélérer le développement et la généralisation de véhicules plus propres, dans une démarche globale de transition énergétique.

Dans ce sens, la Communauté d'Agglomération souhaite élaborer son Schéma Directeur Installations de Recharges pour les Véhicules Electriques (SDIRVE), projet présenté également au sein du CRTE. L'objectif de ce plan est de doter le territoire d'équipements structurants de recharge électrique ouverts au public afin de développer la mobilité électrique et hybride.

Une réflexion sur l'hydrogène sera par ailleurs engagée pour doter le territoire de stations de ravitaillement.

Par ailleurs, la loi Climat et Résilience, publiée au Journal Officiel le 24 août 2021, vient renforcer les zones à faibles émissions (ZFE-m) en prévoyant leur mise en place dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants d'ici fin 2024. Les 9 villes de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, dans le prolongement de la ZFE-m du Grand Paris, sont concernées par cette disposition d'après l'arrêté du 22 décembre 2021 établissant les listes d'agglomérations de plus de 150 000 habitants. Une zone à faibles émissions permet notamment aux collectivités de limiter l'accès à une partie de leur territoire aux véhicules les plus émetteurs de polluants atmosphériques.

Référence SRCAE	Objectif TRA 3	Référence projet de territoire	3 - 2 - B	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.2, 2.13, 2.14
-----------------	----------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	-------------------------

Descriptif

- Elaboration du Schéma Directeur des Installations de Recharges pour les Véhicules Electriques (SDIRVE) à l'échelle du territoire
- Poursuite du développement de la mobilité électrique sur le territoire avec le partenariat avec Station-e (déploiement d'un réseau de bornes de recharges électriques)
- Remplacement de la flotte de véhicules de la CAVYVS par un parc composé à 100% de véhicules électriques ou hybrides d'ici 3 ans. La Communauté d'Agglomération lancera courant 2022 un groupement de commande regroupant la CAVYVS et différentes villes du Val d'Yerres Val de Seine.
- Communication sur les aides disponibles pour la conversion vers des véhicules décarbonés

Vigilances environnementales

Consommation foncière pouvant être générée par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité et possible dégradation de l'environnement selon la localisation des nouveaux aménagements

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2023 : Signature par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine et les communes d'une Charte de Logistique Urbaine Durable (« LUD ») dans le cadre d'un accompagnement par le CEREMA et LLC (« Logistic Low Carbon »), élaborée en co-construction avec les acteurs économiques du territoire (entreprises, transporteurs, artisans...) et les communes. Plusieurs actions de la Charte porteront sur les moyens de soutenir la transition des flottes véhicules notamment des entreprises et artisans

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie		Déclinaison opérationnelle			
2027	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur transport routier de 3,3% pour le transport de personnes et de 10,7% pour le transport de marchandises par rapport à 2021		Substitution de 19% des véhicules thermiques pour le transport routier de personnes et de marchandises			
2030	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur transport routier de 5,0% pour le transport de personnes et de 16,1% pour le transport de marchandises par rapport à 2021		Substitution de 28% des véhicules thermiques pour le transport routier de personnes et de marchandises			
2050	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur transport routier de 16,1% pour le transport de personnes et de 51,8% pour le transport de marchandises par rapport à 2021		Substitution de 90% des véhicules thermiques pour le transport routier de personnes et de marchandises			
Objectifs qualitatifs						
Contribution à la réduction des polluants atmosphériques Valorisation potentielle des ressources locales pour la production d'énergie renouvelable						
Pilotage						
Cible principale	Collectivités, administrations, entreprises, grand public					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	Communes, ADEME, opérateurs de transport en commun, entreprises, Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie, gestionnaires de réseaux de distribution, gestionnaires de voirie, aménageurs des stations de recharge ouvertes au public existantes, Région, futurs aménageurs (susceptibles de déployer des stations ouvertes au public dans le cadre des équipements obligatoires des bâtiments non résidentiels)					
Moyens humains	Estimation : 0,5 ETP (hors prestataires externes)					
Moyens techniques	Guides élaborés par GRDF sur le déploiement des stations GNV et leur maintenance					
Budget	Coût de réalisation du SDIRVE entre 30 k€ et 60 k€ Estimation : 1 à 20k€ pour l'installation d'une borne électrique selon modèle (en parking, sur voirie, etc.) ; 500 à 1000 k€ pour l'installation d'une station GNV ; 10 à 25 k€ pour l'achat d'un véhicule alternatif (selon modèle et caractéristiques ; sans prise en compte de la vente éventuelle des anciens véhicules)					
Financement mobilisable	Banque des Territoire pour la réalisation du SDIRVE (50% dans la limite de 30 k€)					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
	x		x			
Indicateurs de suivi						

Nombre de bornes de recharge installées par type d'énergie

Part de chaque type d'énergie dans le secteur « Transport »

Part de chaque type de motorisation dans la flotte de la collectivité

ACTION 2.10

Favoriser des solutions alternatives à la voiture individuelle

Contexte et références

La stratégie du PCAET s'appuie sur la réduction de la voiture individuelle, au profit de modes de transports alternatifs tels que les modes actifs, ou les transports en commun, ou en limitant le besoin de se déplacer. Afin d'accompagner tous les acteurs du territoire à modifier leur façon de se déplacer, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite développer et améliorer sa communication générale sur la thématique des transports.

Référence SRCAE	Objectif TRA 1 Objectif TRA 3	Référence projet de territoire	3 - 2 - A 3 - 2 - B	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.1, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8
-----------------	----------------------------------	--------------------------------	------------------------	-------------------------------------	---

Descriptif

- Communication sur l'impact des déplacements et des véhicules motorisés individuels en utilisant des chiffres clés (taux d'usage des voitures, places de parking, etc.) par exemple par l'utilisation d'outils de sensibilisation existants (simulateur « Mon impact transport » développé par le service Datagir de l'ADEME qui permet de sensibiliser les citoyens aux émissions de gaz à effet de serre des déplacements)
- Valorisation des bonnes expériences locales
- Implication forte de la collectivité à travers l'exemplarité (sensibilisation, éco-conduite, etc.)
- Implication du milieu scolaire pour sensibiliser les plus jeunes
- Organisation d'événements conviviaux : fêtes de la mobilité, etc. en s'appuyant notamment sur des expériences existantes : semaine de la mobilité, mai à vélo, fête du vélo, etc.

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2023 : Promotion de la démarche lors de la journée verte et bleue organisée par la CAVVVS

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 12% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux et de 3% grâce au développement du covoiturage
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 19% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux et de 5% grâce au développement du covoiturage
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 60% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux et de 15% grâce au développement du covoiturage

Objectifs qualitatifs						
Contribution à la réduction des polluants atmosphériques Diminution du risque de pollution diffuse de la ressource en eau lié aux transports Baisse des coûts liés aux déplacements						
Pilotage						
Cible principale	Usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Cabinet (pour le volet communication) de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	Ecoles, associations, collectivités locales, AirParif, ADEME, Etat, Région					
Moyens humains	Estimation : 0,75 ETP					
Moyens techniques	Simulateur « Mon impact transport » créé par le service Datagir de l'ADEME, librement diffusable et intégrable sur tout type de site : monimpacttransport.fr					
Budget	Estimation : 10 à 20k€ par an pour la communication / sensibilisation (hors événements dédiés) (mutualisation de la communication avec les autres fiches-actions mobilité) ; 1 k€ pour une formation en groupe à l'écoconduite pour le personnel de la CAVYVS et des différentes villes (à renouveler régulièrement)					
Financement mobilisable	AAP ou AMI réguliers de France Mobilités					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	
Indicateurs de suivi						
Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées		Evolution de la part modale sur le territoire				

ACTION 2.11

Favoriser le télétravail

Contexte et références

La collectivité développe actuellement un concept au sein de l'équipement La Fut@ie à Quincy-sous-Sénart proposant des espaces de coworking et bureaux privatifs à destination des télétravailleurs et servira de lieu d'expérimentation en matière de télétravail salarié - c'est à dire en structures d'activité, par opposition au télétravail à domicile. En outre, la collectivité accompagne la création et le développement de tiers-lieux privés sur le territoire, et pour certains leur affiliation à un réseau local dénommé « Relais d'entreprises en Val d'Yerres Val de Seine » qui ouvre la voie à des bonifications matérielles au profit de l'employeur comme du salarié (C2E, bonification bas-carbone) et à la réorientation au prorata de la CVAE versée par l'entreprise vers la Collectivité d'accueil.

Référence SRCAE	Objectif TRA 1 Objectif TRA 3	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.13
-----------------	----------------------------------	-----------------------------------	---	--	-------------

Descriptif

- Identification des espaces pouvant accueillir du coworking ou des lieux pouvant être convertis en espaces dédiés (en élargissant la recherche au-delà des activités tertiaires)
- Développement d'un maillage de tiers-lieux sur le territoire
- Prospection / sollicitation des plus gros employeurs exogènes des actifs du territoires (publics et privés) pour les inciter à développer la pratique du télétravail en tiers-lieux pour leurs salariés
- Sensibilisation auprès de la population locale sur les bénéfices du recours au télétravail en tiers-lieux
- Développement d'un dispositif avec Relais d'Entreprises pour valoriser les kilomètres non effectués et le rachat des tonnes de CO₂ qui pourraient être, in fine, redistribués aux salariés utilisant les tiers-lieux locaux sous forme de bons d'achat utilisables dans les commerces de proximité

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2023/2024 : Identification des espaces pouvant accueillir du coworking ou des lieux pouvant être convertis en espaces dédiés. Consolidation d'une communauté d'acteurs (investisseurs, promoteurs, plateforme, etc.) en capacité d'intervenir sur des lieux fléchés, de mettre en valeur l'offre locale en tiers-lieux et de favoriser le lien avec les gros employeurs extérieurs.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de 14,5% pour le transport de personnes par rapport à 2021	Déploiement ambitieux de tiers-lieux et d'espaces dédiés au coworking Contribution à la réduction des distances parcourues de 5%
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de 21,8% pour le transport de personnes par rapport à 2021	Poursuite du déploiement de tiers-lieux et d'espaces dédiés au coworking Contribution à la réduction des distances parcourues de 8%
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de 70,1% pour le transport de personnes par rapport à 2021	Poursuite du déploiement de tiers-lieux et d'espaces dédiés au coworking Contribution à la réduction des distances parcourues de 25%

Objectifs qualitatifs						
Contribution à la réduction des polluants atmosphériques						
Pilotage						
Cible principale	Actifs et entreprises du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	Entreprises, représentants des salariés, associations, collectivités locales, Relais d'Entreprise, ADEME, Etat, Région, gestionnaires des tiers-lieux					
Moyens humains	Estimation : 0,5 ETP					
Moyens techniques	Argumentaire en faveur du télétravail en tiers-lieux (réalisé par Relais d'Entreprise et la CAVYVS - Cabinet, Directions études & mobilités et du Développement économique)					
Budget	Estimation : 500 à 1000 k€ pour l'aménagement d'un Tiers-Lieux selon la nature et la localisation du projet (réhabilitation ou construction neuve, etc.)					
Financement mobilisable	/					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	
Indicateurs de suivi						
Nombre d'espaces de coworking	Nombre de places disponibles en coworking et tiers-lieux		Taux de remplissage des espaces de coworking		Nombre de kilomètres évités	

ACTION 2.12

Adapter l'aménagement du territoire pour améliorer la mobilité

Contexte et références

L'aménagement du territoire joue un rôle primordial dans la mobilité, pour encourager et inciter les mobilités douces, réduire les distances à parcourir, notamment en voiture individuelle, ou encore pour faciliter la multimodalité. En ce sens, il représente un levier important à actionner pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques sur le territoire.

En outre, l'espace public est de plus en plus questionné par le développement des nouveaux modes de mobilité, la densification urbaine, le vieillissement de la population, etc. A travers des réflexions sur ces espaces, il est possible de répondre à plusieurs objectifs, entre autres l'équilibre entre les différents modes de déplacement, l'attractivité des centres-villes, la réduction de l'accidentologie, etc.

A travers cette action, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite repenser l'espace public et notamment mieux le partager entre les différents modes de transport, en particulier au niveau des zones centres, en s'appuyant par exemple sur une politique de stationnement des véhicules motorisés raisonnée.

Référence SRCAE	Objectif TRA 1 Objectif TRA 3	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 1.5
-----------------	----------------------------------	--------------------------------	---	-------------------------------------	------------

Descriptif

- Encourager les Villes du Val d'Yerres Val de Seine à progressivement réduire la place dévolue à la voiture dans les espaces publics, au profit d'espaces végétalisés et d'espaces dédiés aux circulations douces
- Végétaliser les espaces afin de favoriser les mobilités douces et limiter l'utilisation de la voiture
- Travailler sur le stationnement pour limiter l'utilisation de la voiture et favoriser le report modal vers les mobilités douces et/ou les transports en commun (notamment à travers les documents d'urbanisme)
- Réaliser une expérimentation de demi-journées ou journées sans voiture sur certains secteurs
- Favoriser la mixité des fonctions dans l'aménagement du territoire afin de rapprocher les lieux d'habitation des lieux de travail et de consommation

Vigilances environnementales

Plantation d'espèces locales et adaptées au changement climatique

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : identification de la surface dédiée aux voitures sur le territoire et recensement des aménagements urbains réduisant cette surface, expérimentation de période sans voiture sur certains secteurs

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 12% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 19% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux

2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021		Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 60% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux			
Objectifs qualitatifs						
Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser l'intermodalité Réduire les émissions de polluants atmosphériques Contribuer à la végétalisation des villes						
Pilotage						
Cible principale	Usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, communes					
Partenaires	Gestionnaires (parkings, etc.), promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux					
Moyens humains	Estimation : 0,25 ETP (hors prestataires)					
Moyens techniques	Documents d'urbanisme					
Budget	Estimation : de 3 k€ à 8 k€ pour la végétalisation de 100 m ² espaces publics selon typologie d'aménagement (mélange terre-pierre, dalles enherbées, etc.)					
Financement mobilisable	/					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	
Indicateurs de suivi						
Surface végétalisée (hectares) sur les espaces publics		Nombre de places de stationnement public pour les voitures par habitant				

ACTION 2.13

Renforcer l'exemplarité des administrations et des entreprises en termes de mobilité

Contexte et références

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) dispose que, dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, toutes les entreprises regroupant plus de 100 travailleurs sur un même site doivent élaborer un Plan de Mobilité afin d'améliorer la mobilité de son personnel et d'encourager l'utilisation des transports en commun, le recours au covoiturage et à l'autopartage, ou encore l'utilisation des modes actifs (marche à pied, vélo, etc.). En effet, les Plans de Mobilité (PDM) sont constitués d'un ensemble de mesures visant à optimiser et améliorer l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise ou des agents d'une collectivité, dans l'objectif de diminuer les émissions polluantes et de réduire le trafic routier. Ils prennent en compte l'ensemble des déplacements liés aux activités de l'entreprise ou de l'administration : les trajets domicile/travail, le transport de marchandises, les déplacements professionnels des collaborateurs, des clients, des visiteurs, des fournisseurs, etc.

En outre, les Plans de Mobilités peuvent s'appliquer à une entreprise, une administration (Plan de Déplacements d'Administration - PDA), à un groupement d'entreprises (Plan de Déplacements Inter-Entreprises - PDIE) ou encore à un établissement scolaire (Plan de Déplacements d'Etablissements Scolaires - PDES).

Référence SRCAE	Objectif TRA 1 Objectif TRA 3	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.13, 4.1
-----------------	----------------------------------	--------------------------------	---	-------------------------------------	-------------------

Descriptif

- Elaboration d'un Plan de Déplacement d'Administration (PDA) : réalisation d'un diagnostic, formulation d'objectifs quantitatifs, élaboration d'un plan d'actions, définition d'un calendrier et d'un budget des actions envisagées, mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation
- Poursuite du renouvellement de la flotte de véhicules de la Communauté d'Agglomération vers des véhicules propres, principalement électriques
- Développement de Plans de Mobilités au sein des collectivités publiques du Val d'Yerres Val de Seine
- Sensibilisation et information auprès des entreprises et des administrations sur les déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Soutien aux Plans de Mobilité pour les entreprises (organisation de réunions de rencontres permettant de susciter les échanges et d'imaginer des solutions collectives, communication des actions exemplaires, etc.)

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : réalisation du Plan de Déplacement d'Administration à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine et développement de Plans de Mobilités au sein des collectivités publiques du Val d'Yerres Val de Seine et encouragement pour leur adoption au sein des principales entreprises du territoire

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 14,5% et 17,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 12% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux et de 3% grâce au développement du covoiturage

2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 21,8% et 26,8% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 19% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux et de 5% grâce au développement du covoiturage
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 70,1% et 86,2% par rapport à 2021	Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 60% grâce au report modal vers les transports en commun et les modes doux et de 15% grâce au développement du covoiturage

Objectifs qualitatifs

Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser l'intermodalité
Réduire les émissions de polluants atmosphériques

Pilotage

Cible principale	Entreprises et administrations du territoire PDA : Ensemble des agents utilisant les véhicules de la collectivité
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, communes
Partenaires	ADEME, ARENE Ile-de-France, entreprises, administrations, représentants des salariés, Région, Ile-de-France Mobilités, Chambre de Commerce et d'Industrie
Moyens humains	Estimation : 0,3 ETP
Moyens techniques	Rapport « Plan de Déplacement d'Administration - Mode d'emploi » réalisé par l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (ARENE) d'Ile-de-France Guide « Un plan de mobilité dans mon entreprise » réalisé par Réseau Action Climat France
Budget	Estimation : 10 k€ pour la réalisation du PDA (Diagnostic et Plan d'Actions) ; 10 à 25 k€ pour l'achat d'un véhicule alternatif (selon modèle et caractéristiques ; sans prise en compte de la vente éventuelle des anciens véhicules) 5 à 10k par an pour les actions de sensibilisation / communication) (mutualisation de la communication avec les autres fiches-actions mobilité)
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	

Indicateurs de suivi

Elaboration du PDA	Evolution de l'empreinte carbone liée aux déplacements des agents	Nombre de Plans de Mobilités accompagnés	
--------------------	---	--	--

ACTION 2.14

Améliorer la logistique du dernier kilomètre pour le transport de marchandises

Contexte et références

La Région Ile de France, située au cœur d'un réseau d'infrastructures denses, constitue un territoire au sein duquel les flux de marchandises sont nombreux. Il est donc nécessaire d'accompagner cette dynamique tout en réduisant l'impact environnemental des déplacements liés à ce transport de marchandises.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite intégrer le transport de marchandises au sein de sa politique d'aménagement, en accompagnant le développement du trafic fluvial, en intégrant la logistique du dernier kilomètre en ville ou encore en soutenant le développement de véhicules décarbonés.

Ainsi, au terme de la signature d'une convention et du vote d'une délibération, la Communauté d'Agglomération souhaite s'engager dans une démarche globale de transition écologique et élaborer une stratégie de logistique urbaine, notamment dans son segment « derniers kilomètres », notamment en lien avec l'accompagnement financier et en ingénierie du programme InTerLUD déployé par le Cerema. Cette action est également intégrée au sein du CRTE. La démarche InTerLUD répond à plusieurs objectifs stratégiques du Projet de territoire du Val d'Yerres Val de Seine :

- Encouragement à la mobilité décarbonée : livraison en véhicules électriques
- Développement des modes actifs (en étroite convergence avec le Schéma communautaire des liaisons douces) : livraison en vélos-cargos
- Développement de mini-hubs de redistribution, en lien avec les projets de requalification de ZAE
- Lutte contre la pollution de l'air et décongestion des centres-villes
- Amélioration du cadre de vie (réflexions sur les horaires et sur les conditions de livraison en centre-ville)
- Insertion sociale en développant des filières logistiques basés sur des réseaux d'entreprises sociale et solidaire, dans le cadre du dispositif territoire zéro chômeur
- Attractivité et modernisation du commerce de proximité, en développant des conciergeries innovantes et des systèmes de clique & collecte locaux

Référence SRCAE	Objectif TRA 2	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 4.1
-----------------	----------------	--------------------------------	---	-------------------------------------	------------

Descriptif

- Rationalisation des livraisons et transports de marchandises pour les commerces / restaurants / entreprises / administrations
- Mise sur pied d'une stratégie globale intégrant l'ensemble des acteurs locaux (institutionnels et privés) visant, sur la base d'un diagnostic approfondi, à la production d'actions sur mesure et d'indicateurs TE permanents d'évaluation et mobilisation d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage, en parallèle du recensement par Logistic Low Carbon (LLC, partenaire d'InTerLUD) des acteurs privés locaux et du montage d'instances de suivi internes au bloc local
- Aménagement d'espaces adaptés à la logistique de proximité
- Création d'entrepôt(s) mutualisé(s) pour le stockage avant livraison des commerçants par des modes actifs, dans l'objectif de supprimer les poids-lourds des centres-villes

Vigilances environnementales

Consommation foncière pouvant être générée par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité et possible dégradation de l'environnement selon la localisation des nouveaux aménagements

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2023 : Elaboration d'une charte InTerLUD CAVVYS / 9 villes du Val d'Yerres Val de Seine

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de marchandises de respectivement 0,8% et 11,5% par rapport à 2021	Optimisation du transport de marchandises de 2%
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de marchandises de respectivement 1,2% et 17,3% par rapport à 2021	Optimisation du transport de marchandises de 3%
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de marchandises de respectivement 4% et 55,8% par rapport à 2021	Optimisation du transport de marchandises de 10%

Objectifs qualitatifs

Contribution à la réduction des polluants atmosphériques
Diminution du risque de pollution diffuse de la ressource en eau lié aux transports
Réduction du nombre de poids-lourds

Pilotage

Cible principale	Acteurs économiques
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	Entreprises, commerces, restaurants, services publics, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, transporteurs
Moyens humains	0,5 ETP
Moyens techniques	/
Budget	Coût de l'AMO (cabinet d'études spécialisé) évalué à 40 k€
Financement mobilisable	Programme InTerLUD : 40 k€ pour le financement d'un AMO

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			

Indicateurs de suivi

Evolution du trafic des poids-lourds au sein des centres-villes	Nombre d'espaces créés pour améliorer la logistique de proximité
---	--

ACTION 2.15

Accompagner le développement du transport de marchandises fluvial, sur la Seine

Contexte et références

La Région Ile de France, située au cœur d'un réseau d'infrastructures denses, constitue un territoire au sein duquel les flux de marchandises sont nombreux. Il est donc nécessaire d'accompagner cette dynamique tout en réduisant l'impact environnemental des déplacements liés à ce transport de marchandises.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite intégrer le transport de marchandises au sein de sa politique d'aménagement, en accompagnant notamment le développement du trafic fluvial.

A l'Ouest, la Seine crée une frontière naturelle avec les territoires voisins de la Communauté d'Agglomération. Elle représente un réel atout et un potentiel que le territoire souhaiterait exploiter, notamment pour le développement du fret fluvial. Les avantages peuvent être nombreux pour le territoire : désengorgement du trafic routier terrestre, gain de temps possible en l'absence d'embouteillages, acheminement potentiel de grandes et lourdes quantités mais également des émissions de CO₂ modérées. Selon l'ADEME, le transport fluvial émet entre 10 et 35 grammes de CO₂ par tonne au kilomètre (selon le type de bateau et la voie d'eau), contre une fourchette de 60 à 100 grammes pour le transport routier.

Par ailleurs, les retours d'expérience sur d'autres territoires (Bonneuil-sur-Marne, Strasbourg, etc.) témoignent d'un intérêt grandissant, d'un accompagnement par des acteurs publics compétents (Voies navigables de France, les autorités portuaires, etc.) et d'une faisabilité de ce mode de transport encore sous exploité en France (le transport fluvial ne représente que 2% du trafic français).

Référence SRCAE	Objectif TRA 2	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.15, 4.1
-----------------	----------------	--------------------------------	---	-------------------------------------	-------------------

Descriptif

- Etude sur les possibilités de développement du fret fluvial (travail exploratoire sur les expériences locales de fret fluvial sur la Seine, prise de contact, etc.)

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

/

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de marchandises de respectivement 0,8% et 11,5% par rapport à 2021	Optimisation du transport de marchandises de 2%
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de marchandises de respectivement 1,2% et 17,3% par rapport à 2021	Optimisation du transport de marchandises de 3%

2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de marchandises de respectivement 4% et 55,8% par rapport à 2021		Optimisation du transport de marchandises de 10%			
Objectifs qualitatifs						
Contribution à la réduction des polluants atmosphériques Diminution du risque de pollution diffuse de la ressource en eau lié aux transports Réduction du nombre de poids-lourds						
Pilotage						
Cible principale	Acteurs économiques					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, Région					
Partenaires	Entreprises, commerces, restaurants, services publics, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, transporteurs, VNF					
Moyens humains	Estimation : 0,1 ETP					
Moyens techniques	/					
Budget	/					
Financement mobilisable	Mobi Prêt de la Banque des Territoires, subvention « Soutien aux actions d'innovation en matière de logistique » du Conseil régional d'Ile de France					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			
Indicateurs de suivi						
/	/		/		/	

AXE 3 - ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ET CLIMATIQUE DES BÂTIMENTS

Dans le cadre du principe « Éviter – Réduire- Compenser », le Plan Climat-Air-Energie Territorial vise la sobriété et l'efficacité énergétique. Alors que le premier levier renvoie aux actions basées sur les évolutions de comportements ou les façons de procéder au sein des activités du territoire, le second renvoie à une notion de performance et donc de technique, permettant de limiter les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

La Communauté d'Agglomération a la volonté d'agir sur l'efficacité et la sobriété énergétique, notamment grâce à un troisième axe portant sur l'engagement du territoire à tendre vers une meilleure performance énergétique et climatique des bâtiments et une optimisation des usages qui y sont liés. Ainsi, le territoire mobilise huit actions axées sur la rénovation des bâtiments (identification du besoin, campagne de communication, accompagnement, formations, écoconstruction, etc.), l'évolution des comportements et la sensibilisation de tous les publics.

Action 3.1 - Engager la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics

Action 3.2 - Identifier le besoin en rénovation sur le territoire

Action 3.3 - Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie

Action 3.4 - Expérimenter par la mise en place d'une campagne importante d'isolation à l'échelle d'un quartier

Action 3.5 - Développer les formations et l'emploi local autour de la rénovation et de l'écoconstruction

Action 3.6 - Sensibiliser et informer pour faire évoluer les comportements

Action 3.7 - Optimiser la performance énergétique de l'éclairage public

ACTION 3.1

Engager la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics

Contexte et références

Le secteur tertiaire est responsable d'une part importante des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2017. Agir sur le patrimoine bâti public permettra de réduire de manière importante ces consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre et ainsi de contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique et de mettre en avant l'exemplarité de la collectivité.

En outre, les collectivités publiques dépensent entre 2 et 4% de leur budget de fonctionnement en dépenses énergétiques. Ce chiffre est en hausse et essentiellement dû au bâti. Selon le réseau AMORCE, cette consommation représente environ 2% de l'énergie finale consommée en France et contribue à émettre 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre. Ainsi, la réduction de ces consommations est un réel enjeu financier pour les collectivités et un moyen d'action en faveur de la transition énergétique.

Ainsi, la collectivité souhaite engager une véritable politique de rénovation thermique (isolation des murs, changement des fenêtres, etc.) et énergétique (rénovation globale d'isolation et de remplacement des installations de chauffage par des dispositifs plus vertueux : pompe à chaleur, raccordement aux réseaux de chaleur, etc.).

En outre, le Décret Tertiaire, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019, fixe, pour les bâtiments assujettis et aux horizons 2030, 2040 et 2050, des objectifs en matière de réduction de la consommation énergétique (-40% en 2030, -50% en 2040, et -60% en 2050). Ces objectifs s'appliquent aux bâtiments hébergeant des activités tertiaires d'une surface de plancher égale ou supérieure à 1 000 m².

Référence SRCAE	Objectif BAT 1 Objectif BAT 2	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 3.4
-----------------	----------------------------------	--------------------------------	---	-------------------------------------	------------

Descriptif

- Réalisation d'un état des lieux du patrimoine des collectivités (Communauté d'Agglomération et villes) afin de lister les différents équipements : écoles, crèches, centres sociaux, piscines, etc., puis réalisation d'un audit énergétique ciblé (action également intégrée au CRTE) et publication des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires publics
- Elaboration de scénarios stratégiques d'intervention en vue d'un Plan Pluriannuel d'Investissement, soit une stratégie globale soit une stratégie par étape ou type d'intervention et détermination d'un périmètre, montage juridique et budget des opérations de rénovation avec indication du temps de retour sur investissement (action également intégrée au CRTE), en privilégiant le groupement des démarches afin de minimiser les coûts
- Adaptation des bâtiments au changement climatique lors des opérations de rénovation lorsque possible (utilisation d'éco-matériaux, etc.)
- Développement du Conseil en Energie Partagée (CEP) pour les communes afin de mutualiser l'ingénierie à l'échelle de l'agglomération pour accompagner les communes volontaires dans la gestion de leurs patrimoines

Vigilances environnementales

Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, etc.) et de gestion de la qualité de l'air intérieur dans les projets de rénovation

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2022 : Réalisation des premiers audits dès la fin de l'année 2022 pour les bâtiments de la CAVYVS

Objectif 2024 : Sur la base d'audits thermiques et énergétiques, lancement de programmes de rénovation des bâtiments publics du territoire

Objectifs stratégiques chiffrés						
Echéances	Référence à la stratégie			Déclinaison opérationnelle		
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 10,2% et 17,4% par rapport à 2021			Rénovation de 10 % du parc tertiaire public pour 2024 et 30 % pour 2027		
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 15,2% et 26,1% par rapport à 2021			Rénovation de 19% du parc tertiaire public		
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 49,1% et 84% par rapport à 2021			Rénovation de 60% du parc tertiaire public		
Objectifs qualitatifs						
Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, matériaux biosourcés, etc.) et de la qualité de l'air intérieur						
Pilotage						
Cible principale	Collectivités et services publics					
Pilote / maître d'ouvrage	Direction Patrimoine de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, communes					
Partenaires	Département, Région, ALEC, ADEME, CAUE, AMORCE					
Moyens humains	Estimation : 1 ETP					
Moyens techniques	Décret Tertiaire et plateforme OPERAT					
Budget	100 k€ (budget de l'agglomération) selon les objectifs et le nombre de bâtiments à auditer Budget à affiner pour les villes Coût des travaux en fonction des préconisations des audits					
Financement mobilisable	Possibilité de mobiliser des subventions de partenaires, notamment dans le cadre du Plan de relance gouvernemental					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	
Indicateurs de suivi						
Nombre de projets de rénovation aboutis	Nombre de projets de rénovation au sein de secteurs ou sur des bâtiments à forte valeur patrimoniale			Consommations énergétiques du secteur tertiaire (GWh/an)	Consommations énergétiques du secteur tertiaire public (kWh/m ²)	

ACTION 3.2

Identifier le besoin en rénovation sur le territoire

Contexte et références					
<p>Un enjeu fort sur le territoire est notamment celui de la rénovation énergétique des bâtiments existants. En cas de hausse des prix de l'énergie, les enjeux de rénovations seront d'autant plus importants, afin notamment de prévenir la précarité énergétique des ménages. En outre, la rénovation des bâtiments participe à l'amélioration globale de la qualité de vie des habitants, grâce à l'amélioration du confort thermique mais également de la santé.</p>					
Référence SRCAE	Objectif BAT 2	Référence projet de territoire	1 - 2 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 3.2, 3.3, 3.5
Descriptif					
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une thermographie aérienne du territoire permettant de mettre en exergue les déperditions énergétiques de chaque bâtiment Mise à disposition et communication des résultats (par exemple par le biais de réunions publiques) Evaluation par le biais d'un questionnaire de l'état des lieux de la rénovation sur le territoire (nombre de logements rénovés, type de rénovation, besoin en rénovation, etc.) avec un volet spécifiquement dédié aux bailleurs sociaux et aux copropriétés privées 					
Vigilances environnementales					
Compensation carbone du vol en avion nécessaire à la thermographie aérienne					
Objectifs techniques intermédiaires					
Objectif 2024 : évaluation par le biais d'un questionnaire de l'état des lieux de la rénovation sur le territoire					
Objectifs stratégiques chiffrés					
Echéances	Référence à la stratégie			Déclinaison opérationnelle	
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 10,2% et 16% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 10,2% et 17,4% par rapport à 2021			Rénovation de 14% du parc de logements et de 12% du parc tertiaire public et 8% du parc tertiaire privé	
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 15,3% et 24% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 15,2% et 26,1% par rapport à 2021			Rénovation de 22% du parc de logements et de 19% du parc tertiaire public et 12% du parc tertiaire privé	
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 49,2% et 77,5% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 49,1% et 84% par rapport à 2021			Rénovation de 70% du parc de logements et de 60% du parc tertiaire public et 40% du parc tertiaire privé	
Objectifs qualitatifs					
<p>Identifier les déperditions énergétiques des bâtiments du territoire Sensibiliser les habitants et entreprises à la maîtrise de l'énergie Renseigner les habitants et entreprises sur l'état thermique de leur maison ou local</p>					

Pilotage						
Cible principale	Usagers du territoire et entreprises					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	Communes, Région, Maison de l'Environnement, ALEC					
Moyens humains	0,1 ETP pour l'animation autour de la thermographie aérienne					
Moyens techniques	/					
Budget	Estimation : 100 k€ à 150 k€ pour la réalisation de la thermographie aérienne					
Financement mobilisable	/					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x	x	
Indicateurs de suivi						
Réalisation d'une thermographie aérienne	Nombre d'actions de communication réalisées		Nombre et type d'opérations de rénovation énergétique réalisées			

ACTION 3.3

Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie

Contexte et références

Les secteurs résidentiel et tertiaire représentent ensemble près de 80% des consommations énergétiques et près de 70% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Cela s'explique, entre autres, par la typologie du parc de logements et de locaux tertiaires : nombreuses maisons individuelles, et parcs relativement anciens.

L'appropriation par tous des enjeux de la sobriété énergétique au sein des bâtiments est un facteur clé de la réussite de la mise en œuvre d'une politique en faveur de la réduction des consommations énergétiques des bâtiments. Concernant l'amélioration de l'habitat, il s'agit également de communiquer sur le gain financier possible à court, moyen et long termes, sans oublier les bénéfices environnementaux et climatiques des rénovations énergétiques.

Dans le champ de la rénovation thermique et énergétique et des énergies renouvelables, les Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC) sont reconnues comme des opérateurs clés pour fournir des informations, des conseils et une assistance technique aux utilisateurs d'énergie (pouvoirs publics, citoyens, entreprises, etc.) et contribuer au développement des énergies locales et durables. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine a engagé en 2021 un travail partenarial avec l'ALEC Sud Parisienne afin de mettre en œuvre un programme d'actions dans les domaines concourant à la lutte contre le changement climatique et contre la précarité énergétique, notamment l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'efficacité énergétique, la promotion et le développement des énergies renouvelables, l'écoconstruction et les matériaux biosourcés.

Référence SRCAE	Objectif BAT 1 Objectif BAT 2	Référence projet de territoire	1 - 2 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.6, 3.2, 3.6
-----------------	----------------------------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	-----------------------

Descriptif

- Poursuite du partenariat engagé avec l'ALEC Sud Parisienne afin de renforcer l'accompagnement et le conseil
- Renforcement de la visibilité de l'ALEC afin de permettre une meilleure connaissance de celle-ci par les habitants, professionnels et usagers du territoire (meilleur relais par la Communauté d'Agglomération et les villes des actions et services de l'ALEC via leurs canaux de communication, etc.)
- Mise en place d'un conseil / accompagnement technique personnalisé par la collectivité au travers du renforcement des actions de l'Espace Info Energie existant au sein de la Maison de l'Environnement
- Organisation de balades thermiques durant les périodes de chauffe (automne / hiver) permettant d'obtenir des données plus précises à l'échelle d'un quartier
- Mise à disposition et communication des résultats (par exemple par le biais de réunions publiques)
- Communication et valorisation des retours d'expérience locaux
- Poursuite et renforcement de l'accompagnement des copropriétés fragiles par SOLIHA
- Valorisation des structures, notamment de l'Economie Sociale et Solidaire, et événements présents localement pour sensibiliser sur la rénovation (café rénover malin, etc.)
- Mise en place d'une politique d'accompagnement à l'auto-rénovation et d'un dispositif de recensement mutualisé au niveau de l'agglomération des projets d'écoconstruction (sur la base des permis de construire et déclarations de travaux) (cf. action 1.6)

Vigilances environnementales

Intégration des caractéristiques patrimoniales pour les opérations de rénovations menées au sein de secteur ou sur des bâtiments à forte valeur patrimoniale

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2022/2023 : Etablissement d'une convention partenariale CAVYVS / ALEC Sud-Parisienne

Objectifs stratégiques chiffrés						
Echéances	Référence à la stratégie				Déclinaison opérationnelle	
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 10,2% et 16% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 10,2% et 17,4% par rapport à 2021				Rénovation de 14% du parc de logements et de 12% du parc tertiaire public et 8% du parc tertiaire privé	
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 15,3% et 24% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 15,2% et 26,1% par rapport à 2021				Rénovation de 22% du parc de logements et de 19% du parc tertiaire public et 12% du parc tertiaire privé	
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 49,2% et 77,5% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 49,1% et 84% par rapport à 2021				Rénovation de 70% du parc de logements et de 60% du parc tertiaire public et 40% du parc tertiaire privé	
Objectifs qualitatifs						
<p>Amélioration des logements et du cadre de vie Lutte contre la précarité énergétique Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, etc.) et de gestion de la qualité de l'air intérieur dans les projets de rénovation</p>						
Pilotage						
Cible principale	Grand public, propriétaires occupants, locataires, bailleurs, futures propriétaires, pouvoirs publics, entreprises, syndicats de copropriété					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Sud Parisienne					
Partenaires	ADEME, Métropole du Grand Paris, DRIHL Ile-de-France, Département, Région, Copropriétés, bailleurs sociaux, ALEC, communes, SOLIHA, membres de l'Economie Sociale et Solidaire, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CAUE					
Moyens humains	Estimation : 0,2 ETP + moyens humains intégrés l'ALEC					
Moyens techniques	Convention avec l'ALEC					
Budget	Subvention à l'ALEC 35 000€ /an, à réajuster en fonction des années et des prestations souhaitées					
Financement mobilisable	/					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x	x	x
Indicateurs de suivi						
Nombre de balades thermiques organisées sur le territoire		Nombre d'actions de communication / de sensibilisation réalisées			Nombre d'opérations de rénovation énergétique réalisées	
Nombre d'accompagnements de particuliers et de copropriétés				Consommations énergétiques des bâtiments (GWh/an)		

ACTION 3.4

Expérimenter par la mise en place d'une campagne importante d'isolation

Contexte et références

Afin de répondre aux objectifs en termes de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite se saisir de l'enjeu important lié à la massification de la rénovation énergétique du secteur résidentiel, notamment par la mise en place d'une campagne d'isolation à l'échelle d'un quartier. Cette dernière, en plus de contribuer à la baisse des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du territoire, aura également un impact positif sur le cadre de vie des habitants, par l'amélioration du confort thermique et acoustique.

Afin de faciliter la réalisation des projets d'une telle ampleur, le fonds de dotation Cercle Promodul/Inef4 a mis en ligne un guide destiné aux collectivités pour accélérer la massification de la rénovation énergétique et environnementale à l'échelle du quartier, en proposant une méthodologie pour chaque étape (avant, pendant et après la rénovation) « et en déterminant les intervenants et la manière de lever les obstacles ».

Référence SRCAE	Objectif BAT 2	Référence projet de territoire	1 - 2 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 3.1, 3.2, 3.4, 3.6
-----------------	----------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	----------------------------

Descriptif

- Identification d'un quartier/îlot d'habitations par commune, présentant des caractéristiques favorables à une rénovation énergétique globale
- Identification des intervenants en jeu pour la réalisation de ce projet
- Mise en place d'un plan de communication ciblant le quartier visé et explicitant les mesures retenues
- Identification d'une feuille de route de stratégie financière et d'un engagement préliminaire (ou d'une manifestation d'intérêt pour le projet) des maitres d'ouvrage auprès de l'acteur public et/ou du pilote de la rénovation
- Rédaction d'un cahier des charges technique de l'ensemble de la mise en œuvre et validation de la feuille de route de la stratégie financière des travaux entre le maitre d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises
- Mise en œuvre des projets (dépôt des déclarations de travaux, etc.) en prévoyant un dispositif de recensement des freins à lever et des apprentissages, retours d'expériences à retenir

Vigilances environnementales

Intégration des caractéristiques patrimoniales pour les opérations de rénovations menées au sein de secteur ou sur des bâtiments à forte valeur patrimoniale

Objectifs techniques intermédiaires

/

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 10,2% et 16% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 10,2% et 17,4% par rapport à 2021	Rénovation de 14% du parc de logements et de 12% du parc tertiaire public et 8% du parc tertiaire privé

2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 15,3% et 24% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 15,2% et 26,1% par rapport à 2021	Rénovation de 22% du parc de logements et de 19% du parc tertiaire public et 12% du parc tertiaire privé
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 49,2% et 77,5% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 49,1% et 84% par rapport à 2021	Rénovation de 70% du parc de logements et de 60% du parc tertiaire public et 40% du parc tertiaire privé

Objectifs qualitatifs

Amélioration des logements et du cadre de vie
 Lutte contre la précarité énergétique
 Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, etc.) et de gestion de la qualité de l'air intérieur dans les projets de rénovation

Pilotage

Cible principale	Usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine en lien avec l'ALEC Sud-Parisienne
Partenaires	Département, SOLIHA, Maison de l'Habitat, CAUE, ADIL, ANAH, ADEME, communes
Moyens humains	Estimation : 0,8 ETP
Moyens techniques	Guide pratique « Rénovation énergétique des quartiers homogènes, les étapes clés pour massifier, décarboner et rénover) du fonds de dotation Cercle Promodul/Inef4
Budget	Estimation : 15 k€ pour les études et la communication (hors moyens humains)
Financement mobilisable	Conseil Départemental d'Essonne

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x	x	

Indicateurs de suivi

Identification du quartier	Rédaction du cahier des charges		
----------------------------	---------------------------------	--	--

ACTION 3.5

Développer les formations et l'emploi local autour de la rénovation et de l'écoconstruction

Contexte et références

Dans le cadre de son PCAET, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine entend réduire l'impact du bâtiment sur l'impact énergétique du territoire. Cette dynamique repose en partie sur la rénovation énergétique des logements et locaux tertiaires du territoire. Pour répondre à cet enjeu, la collectivité souhaite réfléchir à la montée en compétences des professionnels ou futurs professionnels du bâti installés sur le territoire.

Référence SRCAE	Objectif BAT 2	Référence projet de territoire	1 - 2 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.3, 1.6, 3.2, 3.3, 3.6, 3.7
-----------------	----------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	--------------------------------------

Descriptif

- Accompagnement des professionnels du bâtiment dans la transition énergétique, notamment sur l'écoconstruction et la rénovation (matériaux biosourcés, énergies renouvelables, végétalisation, etc.) par :
 - La communication sur les artisans engagés dans les démarches vertueuses (retours d'expérience)
 - La communication sur les différents dispositifs de formation à destination des artisans et entreprises du bâtiment (Charte d'affiliation à la plateforme Rénover Malin par exemple)

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : réalisation d'un état des lieux de la formation initiale existante sur l'écoconstruction, les matériaux biosourcés, etc., réalisation d'entretiens et ateliers avec les entreprises locales du bâtiment pour identifier leurs besoins en formation

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : intégration aux constructions et aux rénovations de la notion de confort d'été et des normes de résistance aux risques naturels, utilisation de matériaux biosourcés	Réalisation d'un plan de communication auprès des artisans
2030		Poursuite et ajustement de la communication et de l'accompagnement des artisans
2050		

Objectifs qualitatifs

Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, etc.) et de l'utilisation de matériaux biosourcés

Pilotage

Cible principale	Artisans
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ALEC Sud-Parisienne

Partenaires	Département (Rénover Malin), ALEC, Archi Possible, Compagnons bâtisseurs, Les Castors, Maison de l'Habitat, artisans, Chambre de Commerce et d'Industrie, EPCI voisins, Région					
Moyens humains	Estimation : 0,2 ETP					
Moyens techniques	/					
Budget	Estimation : 5 k€ par an (hors moyens humains)					
Financement mobilisable	/					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x	x	
Indicateurs de suivi						
Nombre d'artisans du territoire ayant bénéficié d'une formation autour de la rénovation ou de l'écoconstruction				Nombre de formations et d'emplois proposés		

ACTION 3.6

Sensibiliser et informer pour faire évoluer les comportements

Contexte et références

Les secteurs résidentiel et tertiaire représentent ensemble près de 80% des consommations énergétiques et près de 70% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Cela s'explique, entre autres, par la typologie du parc de logements et de locaux tertiaires : nombreuses maisons individuelles, et parcs relativement anciens.

L'appropriation par tous des enjeux de la sobriété énergétique au sein des bâtiments est un facteur clé de la réussite de la mise en œuvre d'une politique en faveur de la réduction des consommations énergétiques des bâtiments. En outre, il est nécessaire aujourd'hui de modifier la vision de la rénovation, en évoquant avant tout la notion de « confort ». Il s'agit également de communiquer sur le gain financier possible à court, moyen et long termes, sans oublier les bénéfices environnementaux et climatiques des rénovations énergétiques.

Référence SRCAE	Objectif BAT 1 Objectif BAT 2	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 3.1, 3.2
-----------------	----------------------------------	--------------------------------	---	-------------------------------------	------------------

Descriptif

- Sensibilisation des ménages et communication pour faire évoluer les pratiques et encourager la mise en place d'écogestes, à travers la mise en place de stands, d'ateliers, de défis (Familles à Energie Positive), etc.
- Formation et sensibilisation des employeurs, employés et usagers du territoire sur la sobriété énergétique (formations, défis, communication, etc.) notamment avec la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Sensibilisation des scolaires
- Sensibilisation des habitants et entreprises du territoire à des modes de chauffage plus vertueux et au remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables

Vigilances environnementales

Pour le remplacement des installations de chauffage par des installations au bois-énergie, privilégier le remplacement par des équipements performants (par exemple les installations labellisées Flamme Verte par l'ADEME), et privilégier également l'utilisation d'un combustible sec)

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : Elaboration de programmes de communication et mise en place d'actions de sensibilisation régulières, notamment dès 2023 la publication systématique de plusieurs pages dans tous les magazines municipaux, la réalisation de plusieurs prises de parole par an sur la thématique, la mise en œuvre de l'opération « Familles à Energie Positive » chaque hiver (animé par les services municipaux) et la publication dans les magazines municipaux

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 10,2% et 16% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 10,2% et 17,4% par rapport à 2021	Sensibilisation de 14% des ménages et de 21% des employeurs, employés et usagers du territoire

2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 15,3% et 24% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 15,2% et 26,1% par rapport à 2021	Sensibilisation de 22% des ménages et de 31% des employeurs, employés et usagers du territoire
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 49,2% et 77,5% par rapport à 2021, et du secteur tertiaire de respectivement 49,1% et 84% par rapport à 2021	Sensibilisation de 70% des ménages et de 100% des employeurs, employés et usagers du territoire

Objectifs qualitatifs

Accompagner la modification des habitudes des usagers du territoire en termes de consommations énergétiques

Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	Département, Copropriétés, bailleurs sociaux, ALEC, communes, ADEME, entreprises, Chambre de Commerce et d'Industrie
Moyens humains	Estimation : 1 ETP
Moyens techniques	Convention avec l'ALEC, thermographie aérienne du territoire
Budget	Subvention à l'ALEC 35 000€ /an, à réajuster en fonction des années et des prestations souhaitées
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de communication / de sensibilisation réalisées	Consommations énergétiques des bâtiments (GWh/an)	Nombre de participants aux défis « Familles à Energie Positive »
--	---	--

ACTION 3.7

Optimiser la performance énergétique de l'éclairage public

Contexte et références

En plus de la mise en place d'une politique ambitieuse de rénovation des bâtiments publics, la collectivité souhaite agir sur l'éclairage public, compétence directe des collectivités, qui est responsable d'une partie des consommations énergétiques mais qui dispose également d'un impact important en termes de pollution lumineuse. Ainsi, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite mettre en place une gestion optimisée et exemplaire de l'éclairage public sur le territoire.

Référence SRCAE	Objectif ELEC 1	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 1.13
-----------------	-----------------	--------------------------------	---	-------------------------------------	-------------

Descriptif

- Engagement d'un travail territorial à l'échelle intercommunale par l'élaboration d'une Trame Noire (état des lieux de l'éclairage sur tout le territoire avec recommandations et pistes d'actions associées en termes de sobriété, d'optimisation et d'amélioration de la performance des équipements)
- Etude d'amélioration des performances de l'éclairage public par les communes (passage aux LED et/ou éclairage moins énergivore)
- Etude pour éteindre l'éclairage des rues sur des créneaux horaires et/ou diminution d'intensité

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

/

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 10,2% et 17,4% par rapport à 2021	Elaboration de la Trame Noire Mise en œuvre du plan d'actions déterminés dans l'étude de la Trame noire
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 15,2% et 26,1% par rapport à 2021	
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 49,1% et 84% par rapport à 2021	

Objectifs qualitatifs

Conjuguer éclairage public et biodiversité

Pilotage

Cible principale	Usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, communes

Partenaires	ADEME, SIPPEREC, DRIEE, CAUE
Moyens humains	Estimation : 0,1 ETP pour le suivi de l'étude Trame noire
Moyens techniques	Cahier des charge type pour engager une étude de Trame noire réalisé par le centre de ressources Trame verte et bleue
Budget	Estimation : 20 k€ à 50 k€ (hors moyens humains) avec possibilité de mutualisation avec l'élaboration de la Trame verte et bleue (fiche-action 1.13) Budget à définir pour la mise en œuvre des pistes d'actions de l'étude Trame noire
Financement mobilisable	Conseil Régional d'Ile-de-France : jusqu'à 50% pour les études (dans la limite de 50 k€, et jusqu'à 30% pour les travaux (dans la limite de 150 k€), Département

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x					

Indicateurs de suivi

Consommation d'énergie liée à l'éclairage public (GWh/an)	Nombre d'éclairage bénéficiant d'une optimisation	Elaboration d'une trame noire
---	---	-------------------------------

AXE 4 - MOBILISER LE TERRITOIRE POUR ACCELERER LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE

L'approche territoriale du PCAET doit permettre de s'adresser à l'ensemble des acteurs locaux, dans l'ensemble de leurs diversités et de leurs usages spécifiques. La réussite de la transition énergétique et écologique doit ainsi pouvoir s'appuyer sur les ressources économiques du territoire, mais aussi permettre leur valorisation et leur résilience face aux projections climatiques.

A travers ce quatrième axe et six actions, le PCAET a vocation à renforcer l'économie circulaire (réemploi, publicité pour informer et sensibiliser) et l'économie sociale et solidaire ainsi qu'à réduire et valoriser les déchets produits sur le territoire. Par ailleurs, la collectivité s'engage vers la transition énergétique, ce qui implique de revoir en profondeur son système de production énergétique et de limiter au maximum l'emprise des énergies fossiles au profit d'énergies renouvelables et de récupération. La collectivité prépare le territoire au développement des énergies renouvelables et au renforcement de la production d'énergie d'origine renouvelable.

Action 4.1 - Développer une animation à destination des entreprises du territoire dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)

Action 4.2 - Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire et encourager la valorisation et le réemploi des déchets produits

Action 4.3 - Développer des tiers-lieux dédiés à l'économie circulaire et à l'économie sociale et solidaire

Action 4.4 - Amplifier les actions en faveur de la valorisation des biodéchets

Action 4.5 - Agir sur la publicité pour informer et sensibiliser sur la consommation responsable et l'économie circulaire

Action 4.6 - Développer la production d'énergies renouvelables du territoire

Action 4.7 - Développer des réseaux de chauffage urbain alimentés par la géothermie

ACTION 4.1

Développer une animation à destination des entreprises du territoire dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)

Contexte et références

Une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) vise à optimiser l'utilisation des ressources sur une échelle locale en développant des synergies inter-entreprises. Cette démarche peut concerner plusieurs types de synergies :

- L'échange de flux de ressources ;
- La détection de nouvelles activités (développement de nouveaux produits ou services à partir d'une ressource locale ou d'un besoin commun) ;
- L'optimisation des flux logistiques ;
- Le partage et la mutualisation d'équipements ou de ressources humaines ;
- La mutualisation de services à l'entreprise (gestion collective des déchets, amélioration de la mobilité, etc.).

Référence SRCAE	ECO 1	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.13, 2.15, 2.16, 4.2
-----------------	-------	--------------------------------	---	-------------------------------------	-------------------------------

Descriptif

- Identification de groupes d'entreprises, notamment dans les parcs d'activités économique, pouvant avoir des besoins et problématiques en commun (mobilité, déchets, mutualisation d'espaces de stockage, etc.)
- Mise en œuvre de la démarche principalement par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Essonne : animation de réunions avec les entreprises pour expliquer la démarche, et faire émerger et remonter les différents besoins et problématiques, identification des synergies possibles, et accompagnement des entreprises

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectif 2022 : Intégration de ces réflexions dans le cadre de la construction de la stratégie de développement économique en cours de construction (finalisation en octobre 2022). En fonction des résultats de l'étude en cours, intégration via un plan d'action applicable à l'horizon 2023/2024.

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs globaux de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES de respectivement 9,9% et 15,7% par rapport à 2021	Expérimentation sur un groupe d'entreprises
2030	Contribution aux objectifs globaux de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES de respectivement 14,9% et 23,5% par rapport à 2021	Renforcement de la démarche et extension à plusieurs groupes d'entreprises
2050	Contribution aux objectifs globaux de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES de respectivement 48% et 76% par rapport à 2021	Renforcement de la démarche et extension à l'ensemble des entreprises du territoire

Objectifs qualitatifs

Limiter les impacts environnementaux des activités économiques
 Réduire le volume de déchets produits sur le territoire
 Réduire les coûts des entreprises

Pilotage

Cible principale	Entreprises du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, Chambre de Commerce et d'Industrie
Partenaires	Entreprises, Pépinière d'entreprise, ADEME, EPF, ressourceries
Moyens humains	Estimation : 0,5 ETP
Moyens techniques	Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie
Budget	Budget à identifier ultérieurement avec la CCI
Financement mobilisable	Co-financeurs privés en fonction des thématiques, ADEME, Région Ile-de-France

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x		

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la démarche d'EIT	Nombre d'entreprises engagées dans la démarche			
------------------------------------	--	--	--	--

ACTION 4.2

Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire et encourager la valorisation et le réemploi des déchets produits

Contexte et références

La réduction des déchets à la source contribue à préserver les ressources, qu'elles soient renouvelables ou non renouvelables, de notre environnement. Les enjeux liés à la réduction des déchets sont multiples : la diminution de l'utilisation des matières premières, la réduction du coût de collecte et de traitement des déchets pour la collectivité, ou plus largement la lutte contre le changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air et la préservation de l'environnement.

Ainsi, le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent pleinement au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi à la réduction des consommations de ressources et à la réduction de la quantité de déchets produits. Dans ce cadre, le Programme National de Prévention des Déchets (2021-2027) fixe des orientations stratégiques de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre. L'allongement de la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation et le développement du réemploi et de la réutilisation figurent parmi les axes majeurs de ce document cadre. En effet, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Référence SRCAE	Objectif CD 1	Référence projet de territoire	1 - 2 - C	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 4.3, 4.4, 4.5
-----------------	---------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	-----------------------

Descriptif

- Organisation d'actions de prévention et de sensibilisation au tri, au réemploi, à l'économie circulaire, aux écocgestes et à la réduction des déchets à destination des habitants, des bailleurs sociaux, des écoles, mais également des commerçants et des entreprises (ateliers, défis Zéro Déchet, repair café, basket tri, etc.)
- Renforcement de la visibilité des structures du réemploi et de l'économie circulaire du territoire, notamment par la mise en place d'événements et d'outils de communication (dont un annuaire des acteurs) permettant la rencontre et la mise en avant des différents acteurs de l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire présents sur le territoire et de présenter les initiatives existantes aux habitants
- Renforcement du réseau des ressourceries / recycleries sur le territoire
- Acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation, ou intégrant des matières recyclées (décret du 10 mars 2021)
- Mise en place d'une politique volontariste en faveur du compostage à domicile (composteurs et lombricomposteurs)
- Mise en relation d'acteurs du territoire (directeurs d'école, services municipaux et intercommunaux, CCAS, etc.) avec les structures du réemploi et de l'économie circulaire au territoire
- Etude pour la recherche et la mise à disposition de locaux de stockage temporaire, relais des structures du réemploi

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : Mise en œuvre de différents leviers d'actions dès 2022 par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine visant à limiter le volume de déchets produits, à améliorer les performances de tri, à développer le réemploi et à intensifier la pratique du compostage.

Objectifs stratégiques chiffrés						
Echéances	Référence à la stratégie			Déclinaison opérationnelle		
2027	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 13,8% par rapport à 2021			Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus) de 15% (objectif intermédiaire 2024 : 7%)		
2030	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 19,4% par rapport à 2021			Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus) de 20%		
2050	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 22,1% par rapport à 2021			Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus) de 22%		
Objectifs qualitatifs						
Réduire le risque de pollution diffuse des sols, de la ressource en eau et de l'environnement						
Réduction du volume de déchets et des coûts associés						
Pilotage						
Cible principale	Tous les usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	SIVOM, SIREDOM, ressourceries, entreprises de collecte d'OM					
Moyens humains	Estimation : 0,8 ETP					
Moyens techniques	La Fête des possibles, annuaire d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire (base créée dans le cadre du PCAET)					
Budget	Estimation : 5 k€ à 10 k€ par an pour la communication, l'animation et la sensibilisation (hors moyens humains)					
Financement mobilisable	ADEME					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x		
Indicateurs de suivi						
Poids des déchets ménagers et assimilés par habitant		Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées		Part des produits acquis par la commande publique issus du réemploi ou de la réutilisation		

ACTION 4.3

Développer des tiers-lieux dédiés à l'économie circulaire et à l'économie sociale et solidaire

Contexte et références

L'économie circulaire est un modèle alternatif d'économie visant à réduire notre impact sur l'environnement et économiser les ressources. Cette économie s'oppose au modèle économique dominant aujourd'hui, qui consiste en une économie linéaire, entraînant des émissions de gaz à effet de serre à toutes les étapes. L'économie circulaire permet de proposer un modèle en boucle, où les ressources sont économisées tout au long du cycle de vie d'un produit.

Ce nouveau système économique à développer est basé sur une modification des paradigmes des acteurs économiques producteurs de biens et services mais également des consommateurs, qui disposent d'un rôle crucial pour soutenir l'émergence de cette nouvelle approche.

Référence SRCAE	Objectif CD 1	Référence projet de territoire	1 - 2 - C	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 4.2, 4.4, 4.5
-----------------	---------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	-----------------------

Descriptif

- Lancement d'Appels à Projets par la Communauté d'Agglomération pour faire émerger de nouvelles initiatives locales
- Assurer la pérennité des ressourceries présentes sur le territoire et permettre leur développement, notamment en développant des conventions d'objectifs
- Réflexion sur la mise à disposition de locaux publics inoccupés pour accueillir de nouveaux projets de tiers-lieux : formalisation d'un cahier des charges pour identifier les lieux les plus pertinents en fonction des usages souhaités (lieux d'exposition / vente de produits issus du réemploi, lieux de réparation, etc.)

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2022/2023 : Signature d'une convention d'objectifs avec la Ressourcerie de Montgeron et réalisation d'une étude d'opportunités sur le secteur de la ZAE de la forêt à Epinay-sous-Sénart

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 13,8% par rapport à 2021	Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus) de 15% (objectif intermédiaire 2024 : 7%)
2030	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 19,4% par rapport à 2021	Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus) de 20%
2050	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 22,1% par rapport à 2021	Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus) de 22%

Objectifs qualitatifs

Réduire le risque de pollution diffuse des sols, de la ressource en eau et de l'environnement
 Réduction du volume de déchets et des coûts associés
 Favoriser le lien social

Pilotage						
Cible principale	Tous les usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, communes					
Partenaires	Représentants de l'Etat, ressourceries, AMAP, Emmaüs, tiers-lieux du territoire, association Abeilles Aide et Entraide, ADEME, Région					
Moyens humains	Estimation : 0,2 ETP					
Moyens techniques	Convention d'objectifs existante Ressourcerie de Montgeron - Communauté d'Agglomération (en cours de renouvellement)					
Budget						
Financement mobilisable	AMI Fabriques de Territoires					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x		
Indicateurs de suivi						
Nombre de tiers lieux sur le territoire intercommunal						

ACTION 4.4

Amplifier les actions en faveur de la valorisation des biodéchets

Contexte et références

La valorisation des biodéchets peut s'effectuer par deux voies : le compostage et la méthanisation. Ces deux procédés s'inscrivent dans le modèle de l'économie circulaire en reposant sur une logique de boucle et constituent également une piste de développement des énergies renouvelables et de récupération.

Le syndicat SIVOM propose aux habitants du territoire de leur fournir des composteurs individuels. Depuis 1970, un centre de traitement des déchets par compostage du SIVOM, localisé à Varennes Jarcy transforme les déchets des habitants du territoire. Cette installation fût modifiée au cours des années, pour devenir un centre de compostage et de méthanisation en 2003.

Côté SIREDOM, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine assure elle-même depuis plusieurs années la distribution de composteurs auprès des habitants de Draveil, Vigneux-sur-Seine et Montgeron. Dans le cadre des objectifs du PCAET, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite amplifier cette démarche et toucher également un autre public (notamment les personnes en appartement avec la distribution de lombricomposteurs mais aussi de composteurs collectifs pour les copropriétés)

En 2015, le tonnage des ordures ménagères (23 093 tonnes) et des végétaux (4 562 tonnes) des habitants de Crosne, Yerres, Brunoy, Boussy, Epinay et Quincy représentent près de 27 600 tonnes de déchets. Ces deniers ont été valorisés par méthanisation, c'est-à-dire par digestion, ou fermentation méthanique, qui transforme la matière organique en compost, méthane et gaz carbonique par un écosystème microbien complexe fonctionnant en absence d'oxygène (anaérobie). La méthanisation génère une énergie renouvelable : le biogaz. Le territoire présente ainsi un potentiel de développement de la méthanisation de 23 GWh à l'horizon 2050, essentiellement issus des biodéchets et des herbes résultants de l'entretien des espaces verts.

Référence SRCAE	Objectif CD 1	Référence projet de territoire	1 - 2 - C	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 4.2, 4.6
-----------------	---------------	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	------------------

Descriptif

- Amplification de la distribution de composteurs par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine : projet de distribution gratuite et à domicile, élargissement du public (lombricomposteurs, composteurs collectifs pour copropriétés)
- Actions de sensibilisation auprès du grand public, lancement de projets éducatifs et associatifs autour du compostage, sensibilisation des syndic de copropriété, etc.
- Réflexion à engager concernant le prêt de broyeurs de végétaux
- Renforcement de l'exemplarité des collectivités sur le compostage de leurs déchets verts (exemple : pelouses des terrains de foot, etc.)
- Incitation des producteurs professionnels à la collecte et au traitement de leurs biodéchets

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : Mise en place d'une action volontariste dès fin 2022 pour amplifier notablement la distribution de composteurs par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Objectifs stratégiques chiffrés						
Echéances	Référence à la stratégie			Déclinaison opérationnelle		
2027	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 13,8% par rapport à 2021			Structuration d'une politique et d'un plan de communication sur la gestion des biodéchets		
2030	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 19,4% par rapport à 2021			Formalisation et diffusion des retours d'expériences, poursuite et ajustement de la politique de communication sur la gestion des biodéchets		
2050	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet de 22,1% par rapport à 2021					
Objectifs qualitatifs						
Valoriser les ressources énergétiques locales Réduire le volume de déchets généré et des coûts associés						
Pilotage						
Cible principale	Usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	SIREDOM, SIVOM, Sociétés spécialisées dans la collecte et le traitement des biodéchets (les Alchimistes, Moulinot compost, etc.), Nicollin					
Moyens humains	Estimation : 0,1 ETP					
Moyens techniques	/					
Budget	Estimation : 5 k€ à 15 k€ pour l'animation de la démarche auprès des citoyens et professionnels (hors moyens humains)					
Financement mobilisable	/					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x		
Indicateurs de suivi						
Poids des déchets ménagers et assimilés par habitant		Nombre de demandes de composteur individuel et lombricomposteurs		Réduction des tonnages d'ordres ménagères		

ACTION 4.5

Agir sur la publicité pour informer et sensibiliser sur la consommation responsable et l'économie circulaire

Contexte et références					
<p>La loi Climat et Résilience, publiée au Journal officiel le 24 août 2021, a mis en place plusieurs mesures concernant la publicité, par exemple l'interdiction de la publicité pour les énergies fossiles et pour les véhicules les plus émetteurs à partir de 2028, l'interdiction du « Greenwashing » ou écoblanchiment, la mise en place d'une étiquette climat obligatoire sur les publicités, l'encadrement par les maires des écrans numériques dans les vitrines des commerçants, etc.</p> <p>Ainsi, en complément de la Loi Climat et Résilience, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaite se doter d'un Règlement Local de Publicité intercommunal afin d'agir pour une publicité responsable sur le territoire et accompagner durablement les usagers dans leurs choix de consommation.</p>					
Référence SRCAE :	Objectif CD 1	Référence projet de territoire :	1 - 2 - C	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 4.2, 4.3
Descriptif					
<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RPLi) dans l'objectif de contrôler voire de réduire les espaces publicitaires Renforcement de l'information sur l'économie circulaire et sur les écogestes via des campagnes de sensibilisation, en utilisant de manière prioritaire les panneaux bien localisés et fortement visibles 					
Vigilances environnementales					
/					
Objectifs techniques intermédiaires					
/					
Objectifs stratégiques chiffrés					
Echéances	Référence à la stratégie		Déclinaison opérationnelle		
2027	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 13,8% par rapport à 2021		Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus) de 15% (objectif intermédiaire 2024 : 7%)		
2030	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet 19,4% par rapport à 2021		Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus) de 20%		
2050	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet de 22,1% par rapport à 2021		Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus) de 22%		
Objectifs qualitatifs					
<p>Valoriser les ressources énergétiques locales</p> <p>Réduire le volume de déchets généré et des coûts associés</p>					
Pilotage					
Cible principale	Usagers du territoire, entreprises				

Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	Prestataires gérant les panneaux publicitaires, communes
Moyens humains	A définir ultérieurement
Moyens techniques	/
Budget	A définir ultérieurement
Financement mobilisable	Appels à Projets régionaux

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x		

Indicateurs de suivi

Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal	Nombre de panneaux publicitaires affichant des campagnes de sensibilisation			
---	---	--	--	--

ACTION 4.6

Développer la production d'énergies renouvelables du territoire

Contexte et références

Le diagnostic du PCAET de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine a mis en évidence les nombreuses ressources en énergie renouvelables mobilisables sur le territoire. Couplée à une réduction des consommations énergétiques, le développement de la production d'énergie renouvelable transformera fortement leur place dans le mix énergétique du territoire.

Afin d'optimiser ces ressources, le territoire souhaite développer une approche de planification, qui applique les principes de renforcement de l'adéquation entre les ressources locales et leur utilisation sur place, la sécurisation des besoins fondamentaux et la solidarité avec les territoires moins bien dotés en ressources énergétiques. La planification énergétique permet de concevoir un aménagement durable du territoire en prenant en compte les enjeux environnementaux, socio-économiques et techniques, en cohérence avec les territoires limitrophes.

Une première étape consistera à affiner la connaissance des potentiels d'énergie renouvelable, par filière et/ou secteur géographique en privilégiant les logiques d'autoconsommation.

Référence SRCAE :	Objectif ENR 1 Objectif ENR 2 Objectif ENR 3	Référence projet de territoire :	1 - 2 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 4.7
-------------------	--	----------------------------------	-----------	-------------------------------------	------------

Descriptif

- Etude et déploiement de la production d'énergies renouvelables (notamment l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture)
- Faciliter la mise en relation entre les particuliers ou copropriétés qui souhaitent installer des panneaux photovoltaïques et les installateurs
- Etude des potentiels du territoire et des ressources insuffisamment ou non exploitées actuellement (petit éolien avec autoconsommation à l'échelle d'un quartier, pleine exploitation de la géothermie, panneaux solaires sur toitures, etc.)
- Etude du développement de nouveaux potentiels d'énergies de récupération (chaleur fatale, eaux usées, etc.)
- Etude de la filière méthanisation, en lien avec la valorisation des déchets
- Développement de l'information sur les aides financières existantes
- Soutien aux initiatives existantes (par exemple, l'association Energie Citoyenne Sénart Essonne (ECISE) a pour projet de développer l'énergie solaire et recherche actuellement des surfaces en toitures sur de grands bâtiments, offrant plusieurs centaines de m², pour y implanter des panneaux et proposer une redistribution de l'énergie produite)

Vigilances environnementales

Artificialisation possible des sols liées aux structures de production d'énergies renouvelables et dégradation de l'environnement et du paysage selon la localisation des nouveaux aménagements

Objectifs techniques intermédiaires

/

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à l'atteinte d'une production de 180,6 GWh d'énergies renouvelables	Augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération de + 94% par rapport à 2017

2030	Contribution à l'atteinte d'une production de 180,6 GWh d'énergies renouvelables	Augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération de + 141% par rapport à 2017
2050	Contribution à l'atteinte d'une production de 516,2 GWh d'énergies renouvelables	Augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération de + 454% par rapport à 2017

Objectifs qualitatifs

Valoriser les ressources énergétiques locales

Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	Communes, Enedis, RTE, GRDF, Opérateurs, SIGEIF
Moyens humains	Estimation : 1 ETP (mutualisé avec la fiche-action 4.7)
Moyens techniques	/
Budget	50 k€ (études et animation pour le développement de projets)
Financement mobilisable	Appel à projet ADEME pour la mise en place d'un Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables, Région Ile-de-France

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x	x	x

Indicateurs de suivi

Nombre d'études d'opportunités réalisées	Nombre d'unités de productions d'énergies renouvelables selon le type	Production annuelle totale d'énergie renouvelable	Quantité d'énergie renouvelable consommée localement
--	---	---	--

ACTION 4.7

Développer des réseaux de chauffage urbain alimentés par la géothermie

Contexte et références

Le développement du chauffage urbain constitue un des objectifs prioritaires et stratégiques du SRCAE d'Île-de-Echéances, car il permettrait de valoriser à grande échelle les énergies renouvelables et de récupération sur les territoires. En effet, compte tenu de la forte densité de population en Île-de-Echéances, les réseaux de chaleur ont un rôle fondamental à jouer dans le développement des énergies renouvelables au niveau local. L'objectif de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) d'août 2015, concernant les réseaux de chaleur, est de multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030.

Le sous-sol de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine repose sur la nappe du dogger. Situé entre 1 500 et 2 000 mètres de profondeur, cet aquifère qui contient une eau d'une température variant de 57 à 85 °C constitue une véritable opportunité pour le développement de réseaux de chaleur.

Courant 2020 et 2021, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine a lancé des études qui ont démontré le potentiel et l'opportunité de développer des réseaux de chaleur pour raccorder prioritairement les principaux secteurs d'habitations et les équipements publics. En première approche, les études estiment que la géothermie sera en mesure d'alimenter au minimum 146 GWh soit environ 14 600 équivalents-logements.

Le territoire dispose déjà de deux réseaux publics de chauffage urbain, alimentés par la géothermie, l'un sur Vigneux-sur-Seine, l'autre sur Epinay-sous-Sénart qui pourront être étendus et développés. D'autres puits et réseaux seront également à l'étude.

Référence SRCAE	Objectif ENR 1 Objectif ENR 2 Objectif ENR 3	Référence projet de territoire	1 - 2 - A	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 4.6
-----------------	--	--------------------------------	-----------	-------------------------------------	------------

Descriptif

- Développement des réseaux de chaleur alimentés par la géothermie (sur la base du Schéma directeur des réseaux de chaleur de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine)

Vigilances environnementales

Contraintes environnementales respectueuses du droit minier et des techniques de forage dans le dogger

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : Dans la suite des études d'opportunités réalisées en 2020 et 2021, lancement dès 2022 des études techniques, juridiques et économiques concernant le développement d'un nouveau réseau à partir du prolongement du réseau existant de Vigneux-sur-Seine, le développement d'un nouveau réseau à partir du prolongement du réseau existant d'Epinay-sous-Sénart, le développement d'un nouveau réseau à Yerres et d'un autre à Draveil ainsi que le développement d'un nouveau réseau à Crosne à partir du prolongement du réseau de Valenton (94).

Dès 2023, prolongation du réseau de chauffage urbain de Vigneux-sur-Seine et raccordement du quartier de l'Oly (Montgeron) et de la Forêt (Montgeron)

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à l'atteinte d'une production de 180,6 GWh d'énergies renouvelables, dont 48 GWh en géothermie	21% du potentiel géothermique mobilisé

2030	Contribution à l'atteinte d'une production de 180,6 GWh d'énergies renouvelables, dont 72 GWh en géothermie		31% du potentiel géothermique mobilisé			
2050	Contribution à l'atteinte d'une production de 516,2 GWh d'énergies renouvelables, dont 231 GWh en géothermie		100% du potentiel géothermique mobilisé			
Objectifs qualitatifs						
Valoriser les ressources énergétiques locales						
Pilotage						
Cible principale	Habitants et entreprises du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	Communes, ADEME, Banque des Territoires					
Moyens humains	Estimation : 1 ETP (mutualisé avec la fiche-action 4.6)					
Moyens techniques	Schéma directeur des réseaux de chaleur de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine					
Budget	A définir en fonction du scénario retenu dans le Schéma directeur des réseaux de chaleur de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine					
Financement mobilisable	Appel à projet ADEME pour la mise en place d'un Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x	x	x
Indicateurs de suivi						
Nombre de foyers desservis par les réseaux de chaleur		Taux d'énergie renouvelable et de récupération dans les réseaux de chaleur du territoire		Livraison totale de chaleur en GWh		Linéaire des réseaux de chaleur (m ²)

AXE TRANSVERSAL - GARANTIR LA TRANSVERSALITE DU PCAET

Issue de la fusion de deux territoires, le « Sénart Val de Seine » et le « Val d'Yerres », la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS) agit pour son environnement en œuvrant pour une écologie de progrès. L'EPCI se distingue notamment par son patrimoine géographique et culturel.

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 fait des établissements publics de coopération intercommunale les coordinateurs à l'échelon local de la transition écologique et énergétique. Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine souhaite se saisir du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) comme un outil pour entraîner l'ensemble du territoire et des acteurs locaux dans cette transition. Elle vise un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités, qui intègre les enjeux climatiques et énergétiques dans le développement des politiques intercommunales.

La Communauté d'Agglomération veut également se montrer exemplaire. Elle entend ainsi développer dans cette partie quatre actions transverses comme la poursuite et l'amélioration de la communication et de la prévention autour de la qualité de l'air, la sensibilisation et l'information autour de la transition énergétique, l'organisation de l'animation et de le suivi du PCAET et enfin l'articulation du PCAET avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Action transversale 1 - Améliorer la prévention autour de la qualité de l'air

Action transversale 2 - Sensibiliser et informer autour de la transition énergétique

Action transversale 3 - Organiser l'animation et le suivi du PCAET

Action transversale 4 - Articuler le PCAET avec le CRTE

ACTION T.1

Améliorer la prévention autour de la qualité de l'air

Contexte et références

La pollution atmosphérique a des conséquences sanitaires et économiques considérables pour la société. Face à cet enjeu sanitaire, les pouvoirs publics (commission européenne), sur la base des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé, ont fixé des valeurs limites de qualité de l'air à ne pas dépasser ainsi que des seuils d'alerte et de recommandation. Des valeurs limites annuelles ou journalières ont ainsi été fixées en fonction des polluants. L'Île-de-France connaît régulièrement des dépassements de ces valeurs limites.

Ainsi, un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a ainsi été élaboré pour l'ensemble de la région. Il définit les objectifs et les actions de l'Etat permettant de ramener les concentrations de polluants atmosphériques en dessous des valeurs limites de qualité de l'air. Il vise tous les secteurs d'activité selon leur contribution aux émissions régionales

Le Plan Climat comporte un volet air, ici traité de manière transversale, la baisse des émissions de polluants atmosphériques découlant notamment d'actions en matière d'atténuation (réduction des consommations d'énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre).

Référence SRCAE	Objectif AIR 1	Référence projet de territoire	1-1-B	Lien avec d'autres actions du PCAET	Toutes les actions
-----------------	----------------	--------------------------------	-------	-------------------------------------	--------------------

Descriptif

- Communication et information régulières sur la qualité de l'air : organisation d'actions de prévention / de communication sur la qualité de l'air, intérieur et extérieur, auprès des habitants, scolaires, et entreprises

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : mise en place d'une communication régulière sur différents canaux (magazines municipaux, journal de l'agglomération, sites internet, réseaux sociaux) : publication de résultats chiffrés et localisés et de contenus pédagogiques sur les causes de la dégradation de la qualité de l'air (à minima 3 publications par an)

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution aux objectifs globaux de réduction de la pollution de l'air, à la diffusion de l'information et à la structuration de la communication dédiée lors d'épisodes de pics de pollution	Structuration d'une politique et d'un plan de communication sur la qualité de l'air
2030		Formalisation et diffusion des retours d'expériences, poursuite et ajustement de la politique de communication sur la qualité de l'air
2050		

Objectifs qualitatifs

Renforcer la prise en compte des problématiques santé et environnement
 Informer le grand public sur les enjeux climatique et de pollution atmosphérique

Pilotage						
Cible principale	Habitants et usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	AirParif, ADEME, DRIEE, entreprises du bâtiment, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat					
Moyens humains	Engagement d'un service civique « Ambassadeur de l'air » pour contribuer à la communication et engager des actions de sensibilisation					
Moyens techniques	Plan de Protection Atmosphérique d'Ile-de-France					
Budget	Coût du service civique : 580€/mois					
Financement mobilisable	81% du coût du service civique pris en charge par l'Etat soit 110€ à la charge de la collectivité par mois					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
			x	x		
Indicateurs de suivi						
Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées auprès du grand public		Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées auprès des entreprises		Suivi des émissions de polluants atmosphériques		

ACTION T.2

Sensibiliser et informer autour de la transition énergétique

Contexte et références

L'implication et la mobilisation de tous les acteurs du territoire est nécessaire pour la mise en œuvre du PCAET afin que ce dernier soit un réel projet de territoire. Afin de les mobiliser et d'encourager leur investissement dans la transition énergétique et écologique, il s'agira de sensibiliser ces différents acteurs aux enjeux Climat, Air et Energie.

Référence SRCAE	/	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action T.1, actions 1.1, 1.2, 1.5, 1.8, 1.9, 1.11, 2.6, 2.7, 2.10, 2.13, 3.5, 4.2
-----------------	---	--------------------------------	---	-------------------------------------	---

Descriptif

- Sensibilisation du grand public en mettant en place un programme de sensibilisation sur les différents enjeux du PCAET : mise en place d'animations auprès des scolaires, sensibilisation aux écogestes, etc. (cf. actions de sensibilisation identifiées dans les différents actions)
- Sensibilisation des collectivités en mettant en place un programme de sensibilisation des élus et des services sur les enjeux du PCAET : mise en place de bonnes pratiques, organisation de temps d'échange réguliers sur les différentes thématiques, etc. (cf. actions de sensibilisation identifiées dans les différents actions)
- Sensibilisation des entreprises en mettant en place des rencontres pour sensibiliser et proposer des solutions pour accompagner les entreprises, etc. avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (cf. actions de sensibilisation identifiées dans les différents actions)

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : formation de 100% des élus et services des collectivités, intégration sur à minima 4 pages au sein des magazines municipaux des éléments dédiés à la sensibilisation du grand public (données, infographies, conseils pratiques), construction d'un programme systématique et mesuré d'ateliers de sensibilisation pour les classes de 6ème et/ou 5ème mis à disposition des équipes pédagogiques (au moins 2 interventions par an) : 30% des classes touchées en 2023-24 ; 60% sur l'année scolaire 24-25 ; 100% sur l'année 25-26

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à la baisse globale des consommations énergétiques de -9,9% et des émissions de gaz à effet de serre de -15,7%, contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité	Elaboration de programmes de communication et mise en place d'actions de sensibilisation régulières
2030	Contribution à la baisse globale des consommations énergétiques de -14,9% et des émissions de gaz à effet de serre de -23,5%, contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité	Formalisation et diffusion des retours d'expériences, poursuite et ajustement des programmes de sensibilisation
2050	Contribution à la baisse globale des consommations énergétiques de -47,9% et des émissions de gaz à effet de serre de -75,7%, contribution aux objectifs	

généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité						
Objectifs qualitatifs						
Renforcer la prise en compte des problématiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique Informer le grand public sur les enjeux climatiques						
Pilotage						
Cible principale	Tous les usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine					
Partenaires	Communes, entreprises, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ADEME, écoles					
Moyens humains	Estimation : 0,5 ETP					
Moyens techniques	/					
Budget	Estimation : 5 k€ par an (hors moyens humains)					
Financement mobilisable	/					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x	x	x	x	x	x
Indicateurs de suivi						
Nombre d'actions de formation/de sensibilisation réalisées		Nombre de personnes concernées par chaque action de sensibilisation		Nombre de classes ayant bénéficié d'ateliers de sensibilisation		

ACTION T.3

Organiser l'animation et le suivi du PCAET

Contexte et références

Afin de s'assurer de sa réalisation et de l'atteinte des objectifs fixés, le PCAET doit bénéficier d'un suivi régulier. Afin de faciliter sa mise en œuvre, le PCAET peut également faire l'objet d'un suivi sur les possibilités de financement des actions (notamment les appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, etc.), ainsi que d'un suivi sur la réglementation qui le concerne.

Référence SRCAE	/	Référence projet de territoire	/	Lien avec d'autres actions du PCAET	Toutes les actions
-----------------	---	--------------------------------	---	-------------------------------------	--------------------

Descriptif

- Intégration du suivi du PCAET dans le rapport d'activité annuel
- Communication autour des actions du PCAET, de leur mise en place et de leur efficacité
- Réalisation d'actions de veille en termes de modes de financement (appels à projet, subventions, etc.) et en termes de réglementation et technique sur les différents sujets du PCAET
- Renforcement de l'implication de tous les acteurs, par une mobilisation des différents acteurs en amont des projets, la mise en valeur des porteurs d'actions, etc.

Vigilances environnementales

/

Objectifs techniques intermédiaires

Objectifs 2024 : communication importante sur le lancement de la mise en œuvre du PCAET, construction de l'outil communicant sur la progression du projet : site internet avec indicateurs chiffrés, rappel des engagements et avancement dans la démarche

Objectifs stratégiques chiffrés

Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	/	Organisation du suivi annuel du PCAET et publications régulières sur la mise en place des actions et les résultats
2030	/	
2050	/	

Objectifs qualitatifs

Initier une dynamique collective autour de la transition énergétique

Pilotage

Cible principale	Usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Partenaires	Tous les partenaires

Moyens humains	Estimation : 1 ETP (animation, coordination et suivi du PCAET, recherche de subventions et réponse aux AAP)					
Moyens techniques	/					
Budget	Estimation : 5 k€ par an pour la communication générale sur les actions du PCAET (hors moyens humains)					
Financement mobilisable	/					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x	x	x	x	x	x
Indicateurs de suivi						
Nombre de publications sur la mise en place des actions et les résultats						

ACTION T.4

Articuler le PCAET avec le CRTE

Contexte et références		
<p>Afin d'accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales. Ainsi, le CRTE constitue une traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.</p>		
Référence SRCAE	/	Référence projet de territoire / Lien avec d'autres actions du PCAET /
Descriptif		
<ul style="list-style-type: none"> Coordination entre les deux documents sur les thématiques communes (stratégie du dernier kilomètre, mise en œuvre et prolongement du Schéma Communautaire des Liaisons Douces, rénovation du patrimoine bâti et performance éclairage public, etc.) 		
Vigilances environnementales		
/		
Objectifs techniques intermédiaires		
<p>Objectifs 2024 : construction de l'outil annuel de collecte, compilation et articulation des projets communaux pour pouvoir déposer dans les temps les fiches actions de demande de financement</p>		
Objectifs stratégiques chiffrés		
Echéances	Référence à la stratégie	Déclinaison opérationnelle
2027	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du PCAET	Concourir à la bonne mise en œuvre du PCAET
2030		
2050		
Objectifs qualitatifs		
Coordonner les deux documents, et leur application		
Pilotage		
Cible principale	Direction générale du Développement Territorial de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine	
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine	
Partenaires	/	
Moyens humains	/	

Moyens techniques	Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)					
Budget	/					
Financement mobilisable	/					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x	x	x	x	x	x
Indicateurs de suivi						
Suivi de l'engagement financier prévu dans le cadre du CRTE						